

Le marché foncier et l'activité de la SAFER Bretagne

par M. Thierry COUTELLER, Directeur de la SAFER BRETAGNE



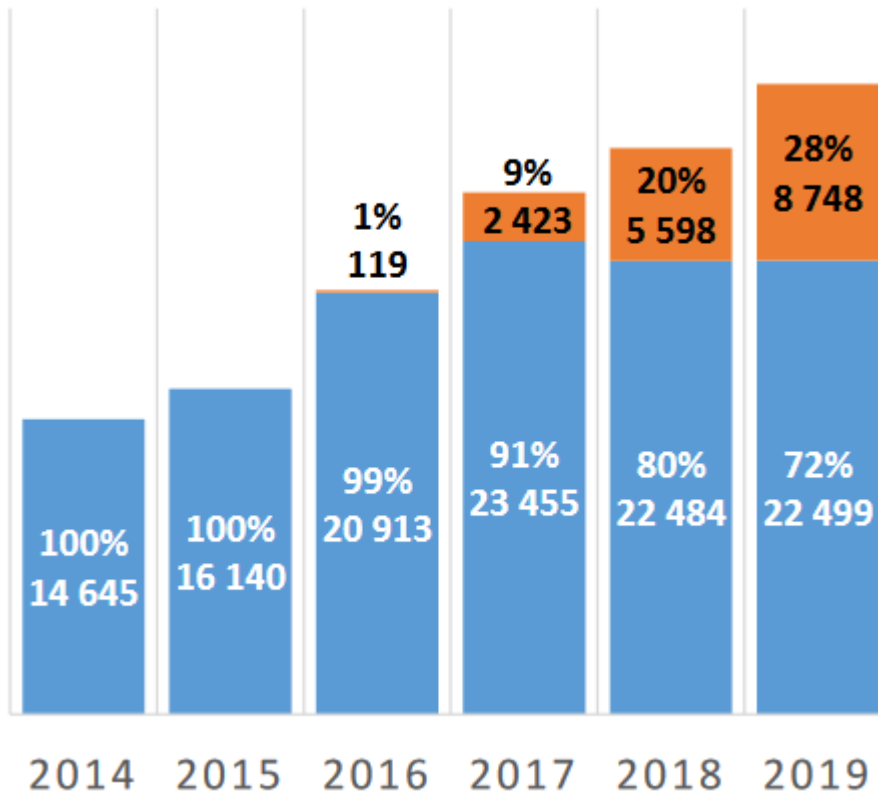
AG-Vendredi 12 juin 2020

SAFER Bretagne



Evolution du marché foncier total *notifié* à la Safer Bretagne

Notifications reçues par la Safer Bretagne



- 31 247 notifications
- 56 851Ha
- 2,983 Millards €

dont

- 1 375 donations (8 575 ha)
- 493 notifications de cession de parts sociales (surface détenue en propriété par les sociétés : **1 685 Ha** et surface exploitée par ces sociétés : **35 843Ha**)

■ DIA dématérialisée

■ DIA papier



**Un nombre de notifications réceptionnées qui augmente de 113 % entre 2014 et 2019,
... conséquences de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt du 13 octobre 2014.**

Source : Terres d'Europe-Scafr d'après Safer Bretagne

Segmentation du marché foncier en 2019

Acquisitions SAFER comprises et après traitements statistiques

Marché foncier total

51 695 Ha
+11%

2,949 Mrd
+11%

Marché foncier agricole

38 044 Ha
+10%

443 M
+15%

Marché foncier agricole accessible

Droit de préemption SAFER ouvert

22 445 Ha
+12%

335 M
+12%

Les acquisitions SAFER

28% du Marché accessible

6 390 Ha
+20%

53 M
+16%

Les préemptions

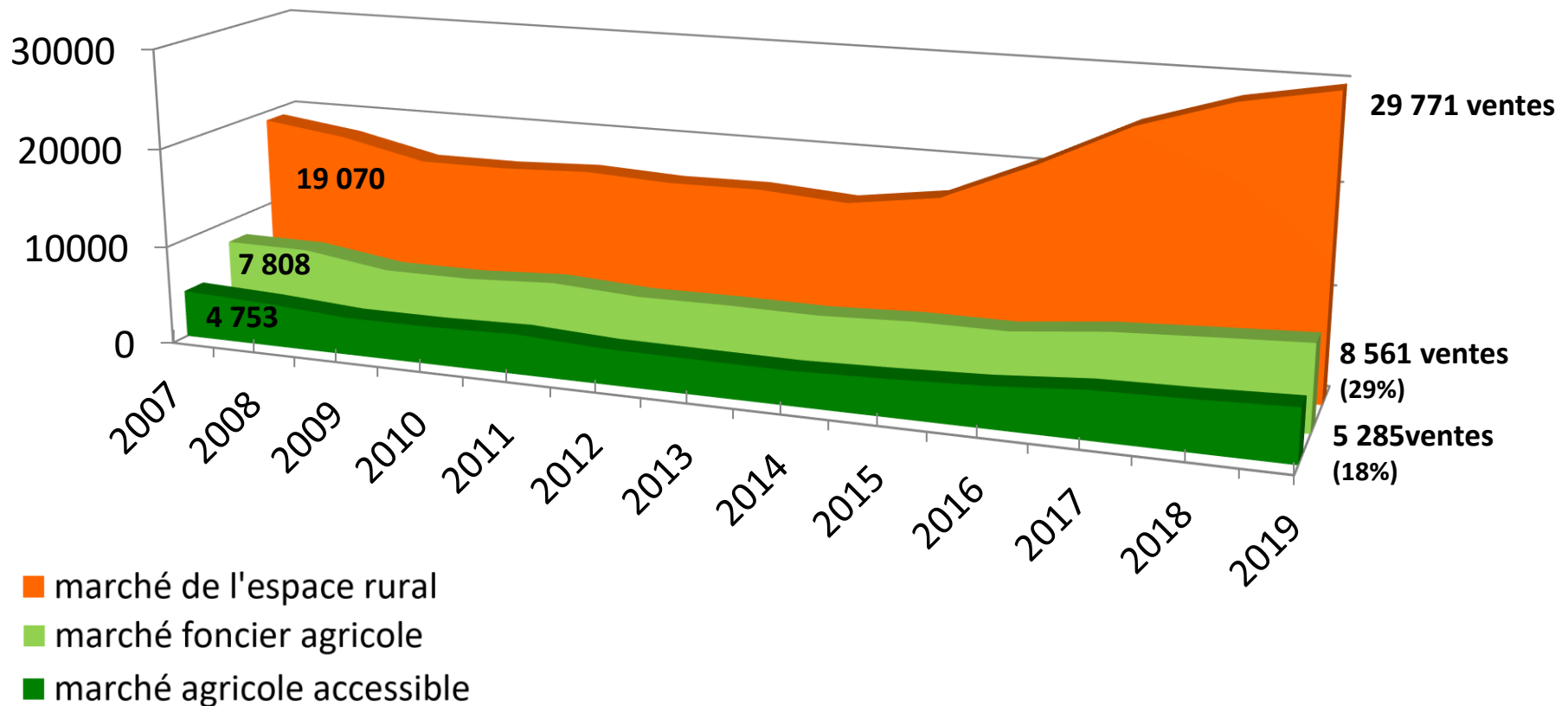
2,6% du Marché accessible

1,6% du Marché foncier agricole

592 Ha
-6%

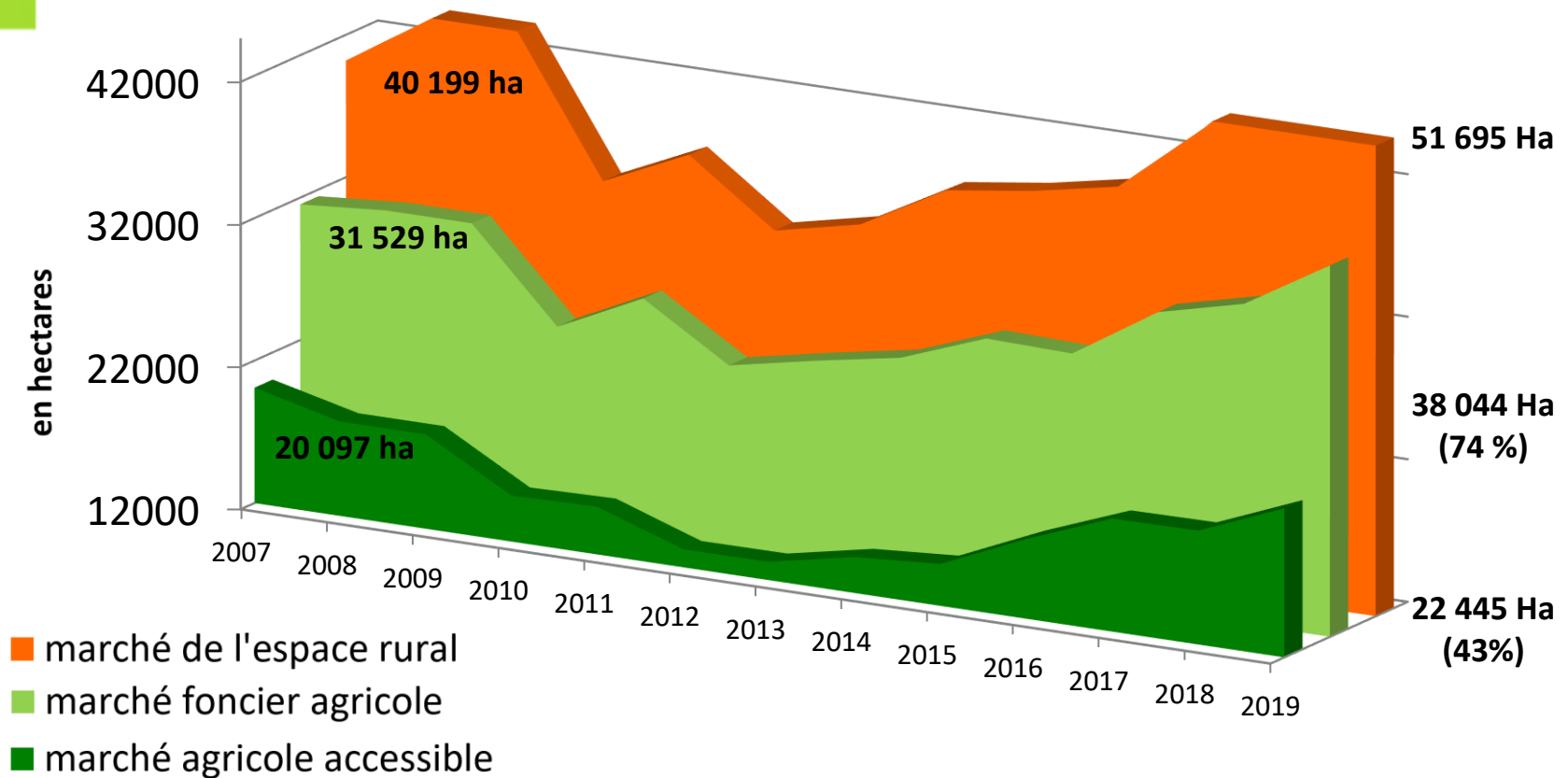
4,9 M
=

Evolution du marché foncier de la Bretagne en *nombre* de ventes



Source : Terres d'Europe-Scafr d'après Safer Bretagne

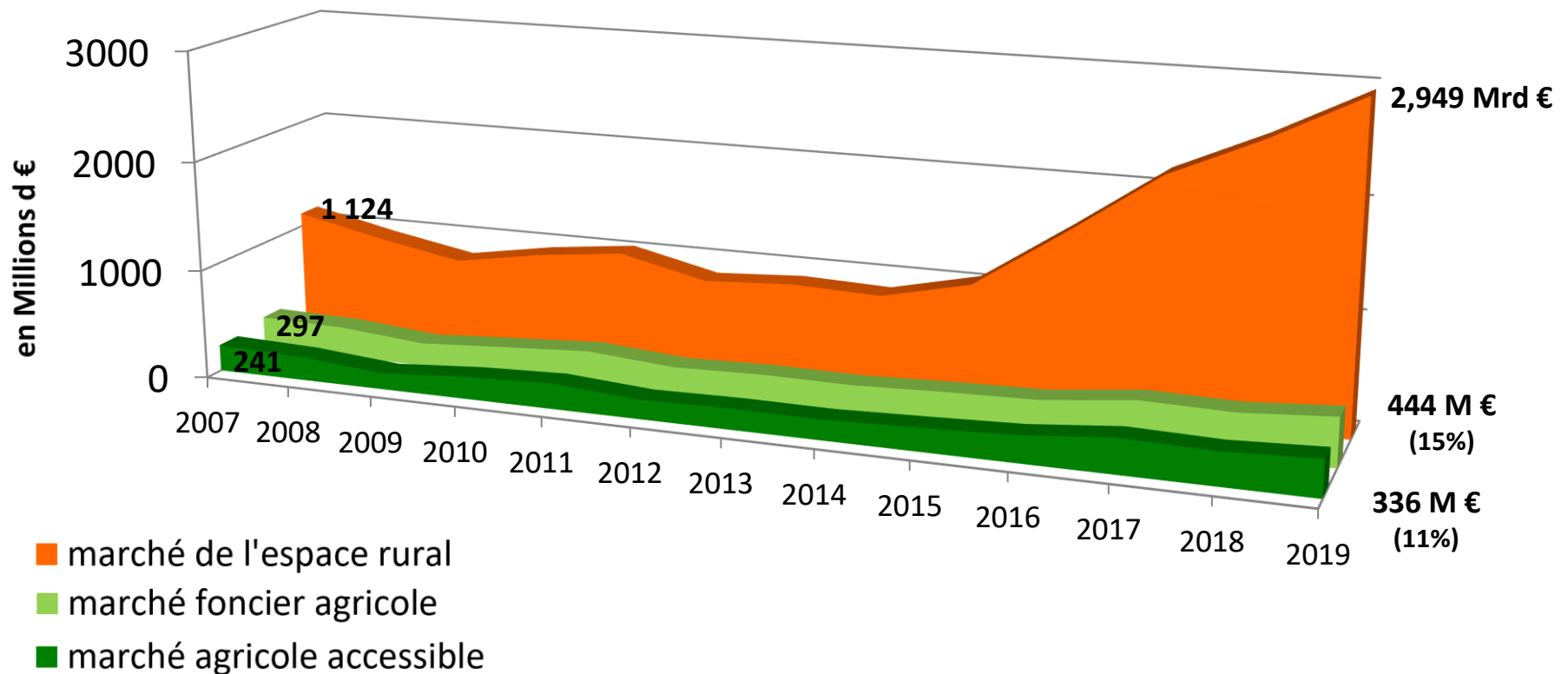
Evolution du marché foncier de la Bretagne en *SURFACE*



Un marché foncier agricole accessible qui s'est réouvert depuis 2013

Source : Terres d'Europe-Scafr d'après Safer Bretagne

Evolution du marché foncier de la Bretagne en **VALEUR**



Un marché foncier agricole accessible qui progresse en valeur (+11%)

Source : Terres d'Europe-Scafr d'après Safer Bretagne

Ventilation du marché foncier accessible à la SAFER Bretagne en 2019

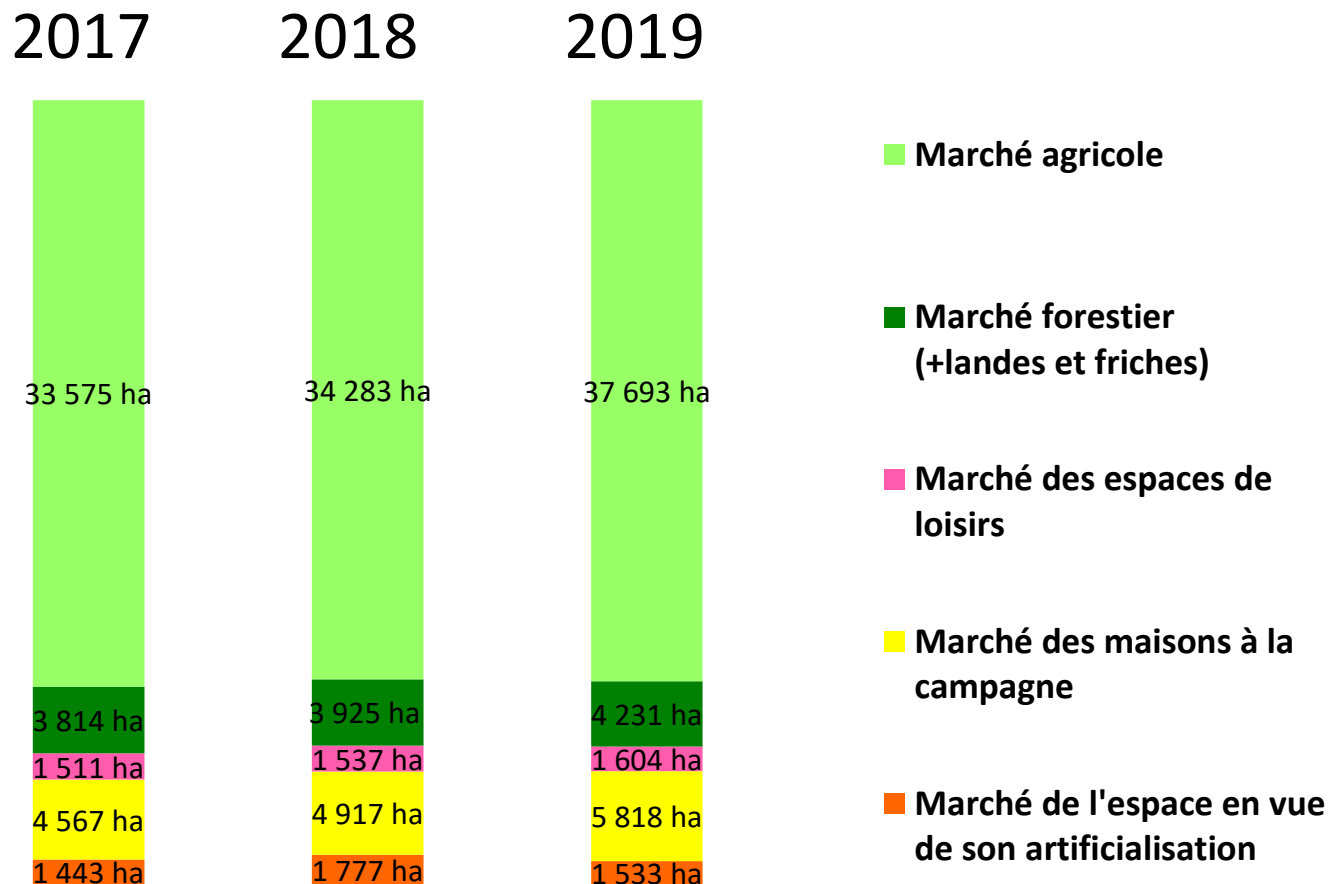
Ventilation par tranches de surface vendue

	Nombre de dia	Surface (ha)	Valeur (K€)
BRETAGNE	5 285	22 445	335 685
dont			
de 0 à 2 Ha	3 134	2 397	134 257
de 2 à 5 Ha	1 019	3 198	50 140
de 5 Ha à 10 Ha	568	3 998	54 852
de 10 à 20 Ha	326	4 477	39 954
de + 20 Ha	238	8 375	56 483



79% des ventes pour lesquelles le droit de préemption de la SAFER est ouvert, portent sur des surfaces de moins de 5 Ha.

Les 5 types de marchés fonciers ruraux en 2017, 2018 et 2019



• **716 ha** achetés par les collectivités ou assimilés
(1016 ha en 2018, 772 ha en 2017)

• **817 ha** achetés par des lotisseurs aménageurs
(761 ha en 2018, 671 ha 2017)

Source : Terres d'Europe-Scafr d'après Safer Bretagne

Vendredi 12 juin 2020

LE SAVIEZ-VOUS ?

Qu'est ce que l'artificialisation des sols ?

Une surface est artificialisée lorsqu'elle est destinée aux habitations, activités, réseaux de transport, espaces associés, par opposition aux surfaces agricoles et naturelles.



311 700 Ha

3 117 KM²

de la Bretagne est
artificialisée

SOIT



11,4%

de la surface régionale

ENTRE 2011 ET 2016



les surfaces artificialisées
augmentent en moyenne de

+0,76%

chaque année

SOIT

la superficie de
9 TERRAINS
de football par jour



Soit 2 368 ha par an

Source : <https://geobretagne.fr/>

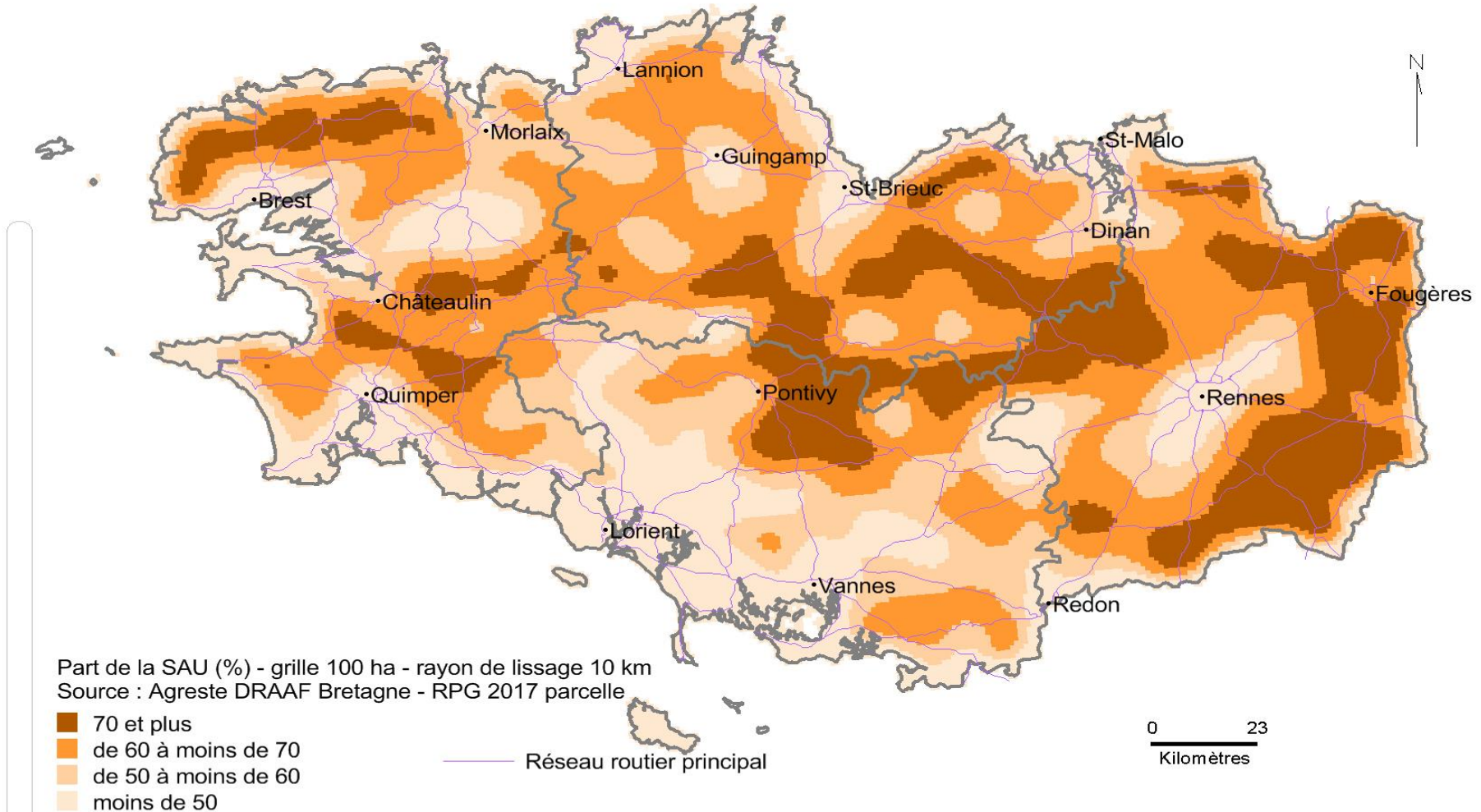


Présence de l'agriculture en Bretagne



56,5% du territoire de la Bretagne est en SAU (Surface Agricole Utile) en 2017

Bretagne : part de la SAU dans le territoire - année 2017
(moyenne régionale : **56,5%**)



Source : DRAAF Bretagne

29/08/2018

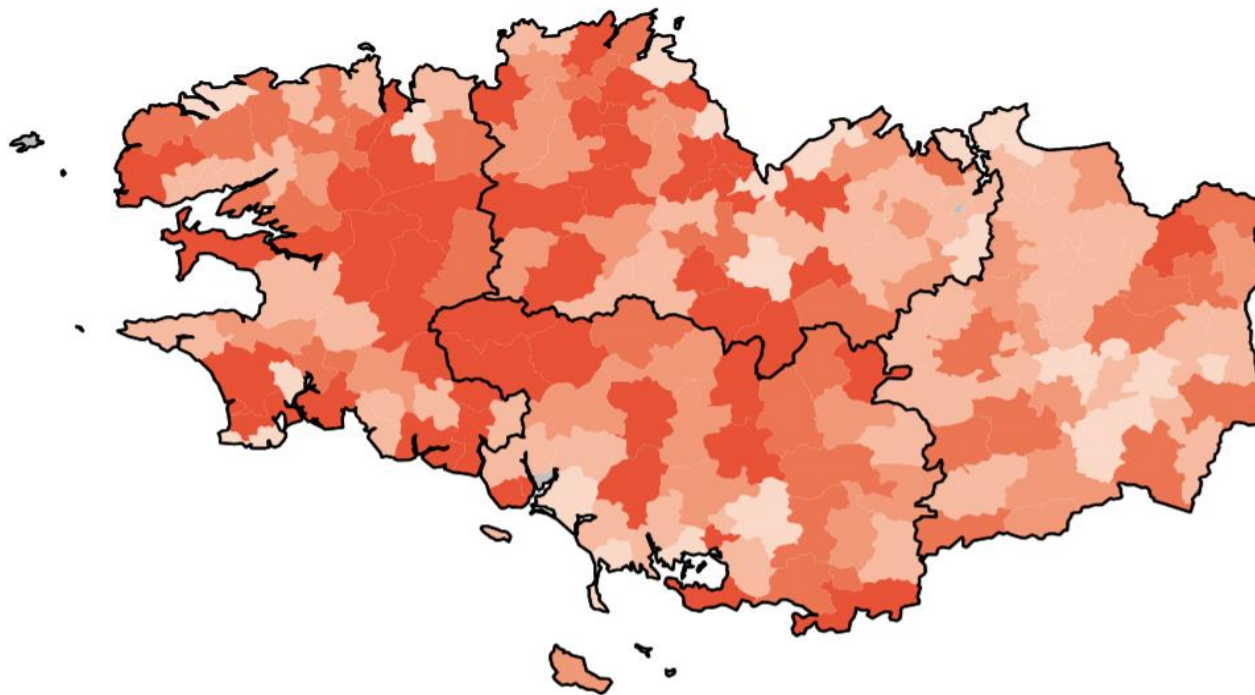


La rotation du marché foncier agricole



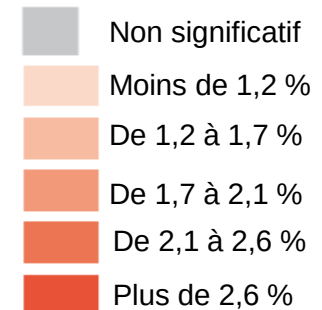
Rotation du marché agricole en 2019

Part des surfaces agricoles vendues sur la SAU totale du canton considéré



Moyenne régionale :
2,2% (+0,2%)

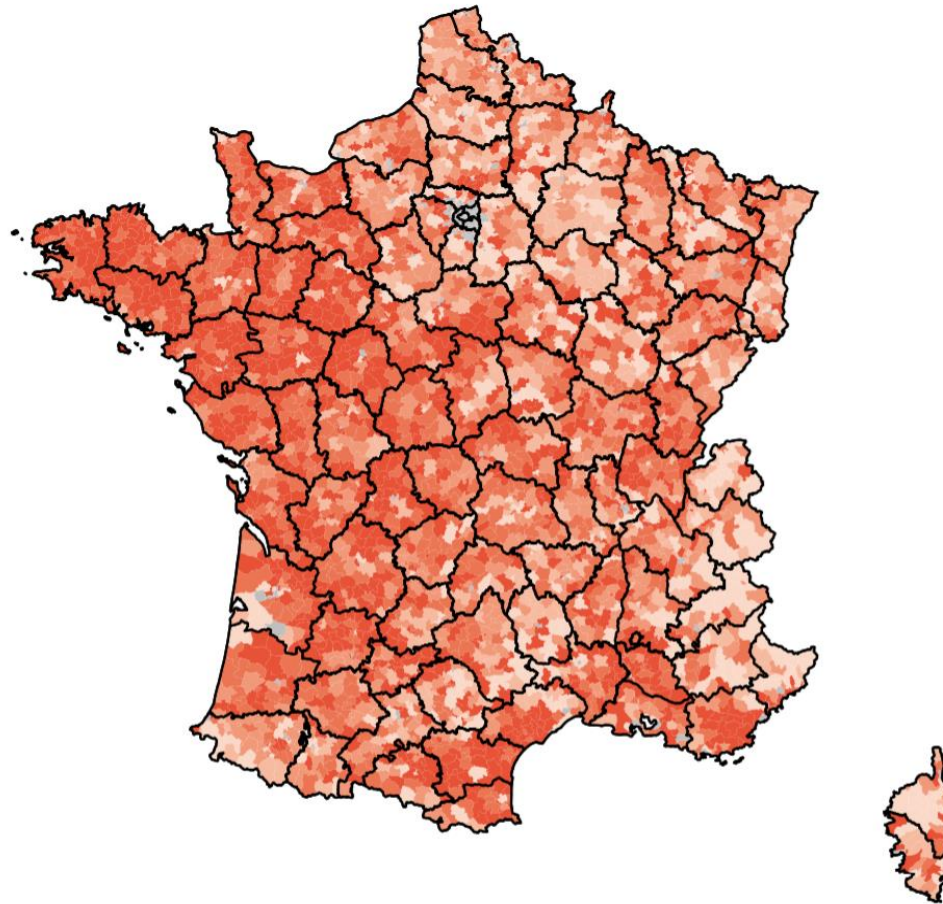
Moyenne nationale :
1,6% (+0,1%)



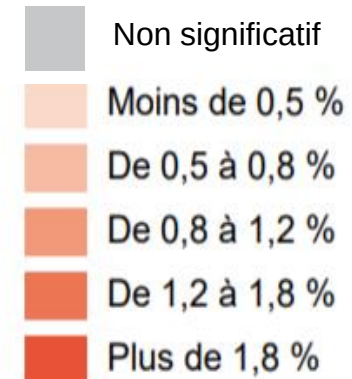
Source : Terres d'Europe-Scafr d'après Safer Bretagne

Rotation du marché agricole en 2019

Part des surfaces agricoles vendues sur la SAU totale du canton considéré



Moyenne nationale :
1,6 %
(1,5% en 2018)



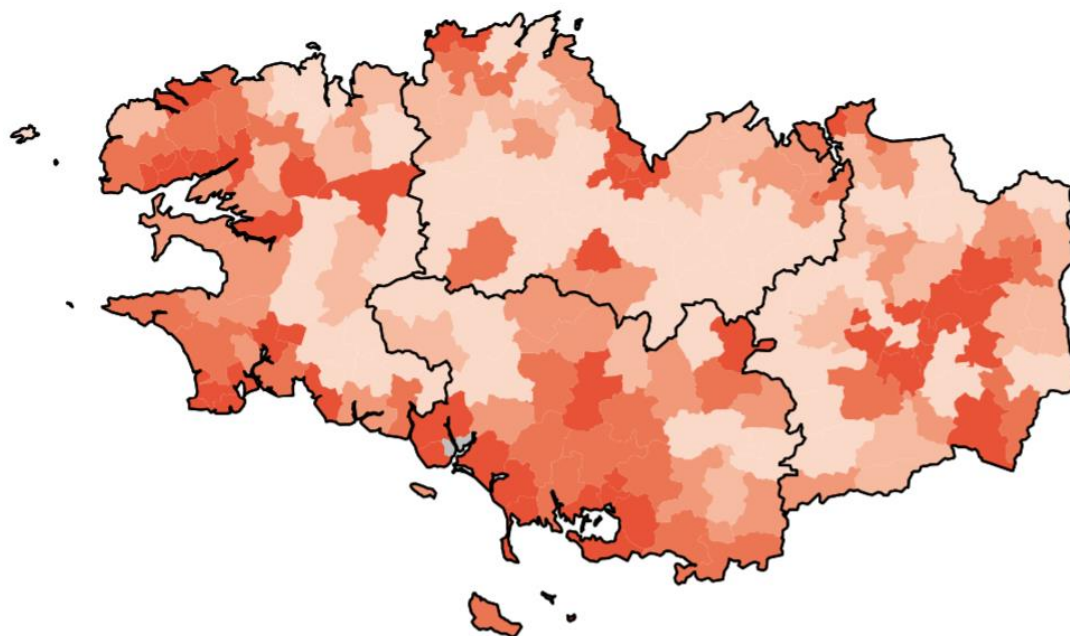
Source : Terres d'Europe-Scafr d'après Safer

L'artificialisation du foncier



Part de la surface agricole vendue sur le marché foncier en vue de son artificialisation de 2017 à 2019

La Bretagne reste dans la moyenne nationale



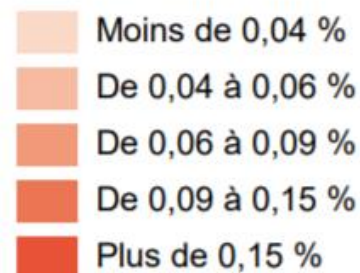
Moyenne régionale :

0,08 % de SAU/an (= 2018)

1584 ha / an (en moyenne sur 3 ans)

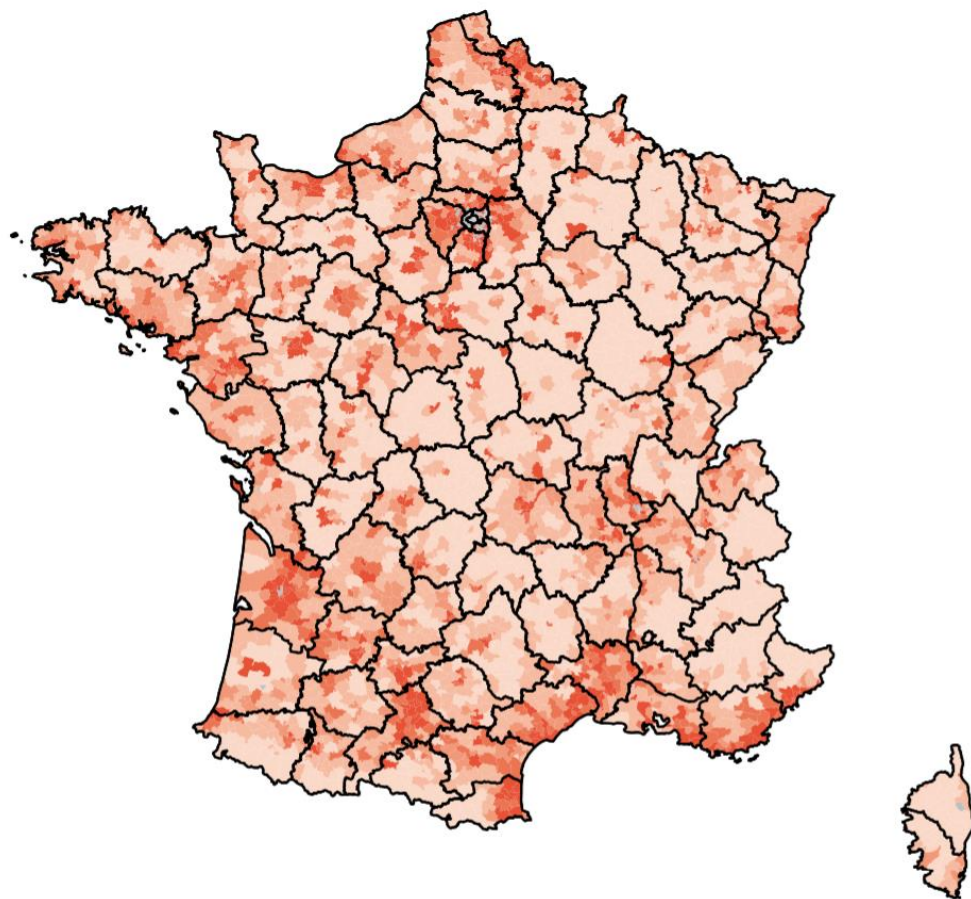
Moyenne nationale :

0,07 % de SAU/an (= 2018)



Part de la surface agricole vendue sur le marché foncier en vue de son artificialisation de 2017 à 2019

La Bretagne reste dans la moyenne nationale



Moyenne régionale :
0,08 % de SAU/an (= 2018)

Moyenne nationale :
0,07 % de SAU/an (= 2018)

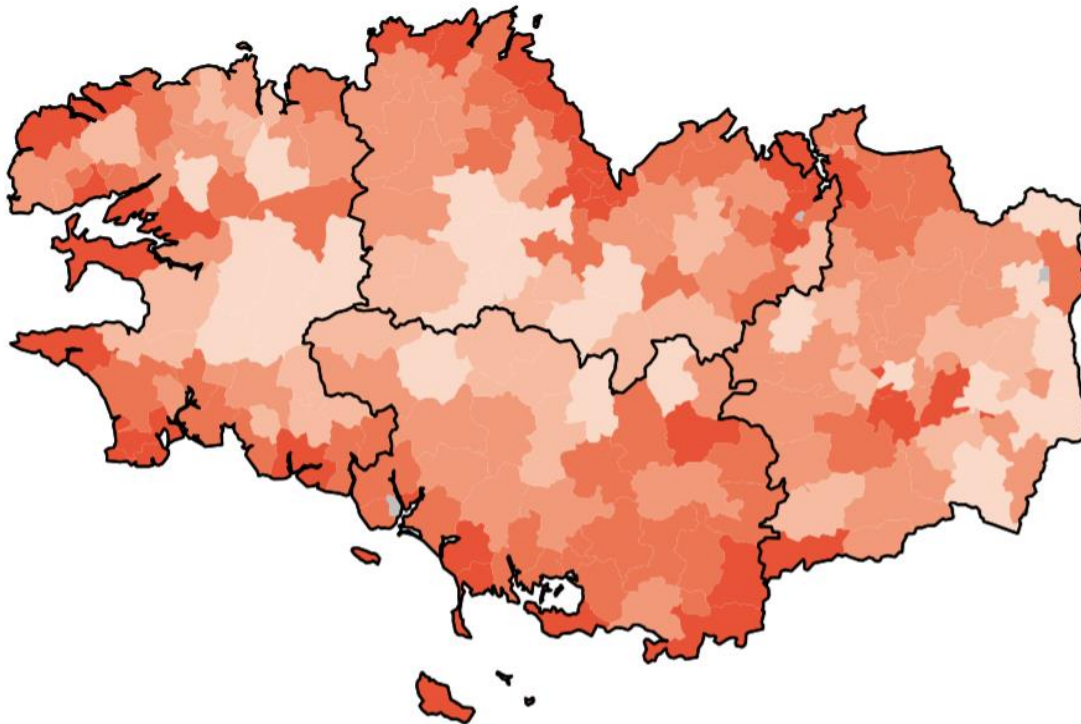
Source : Terres d'Europe-Scafr d'après Safer



Achats par des particuliers

Part de la surface agricole orientée vers des usages de loisirs (parcelles non bâties) de 2017 à 2019

Un grignotage le long du littoral et près des zones urbaines



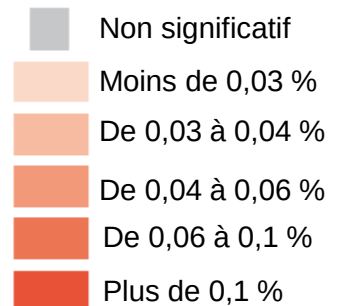
Moyenne régionale :

0,06 % de SAU/an (=2018)

1 550 ha / an (en moyenne sur 3 ans)

Moyenne nationale :

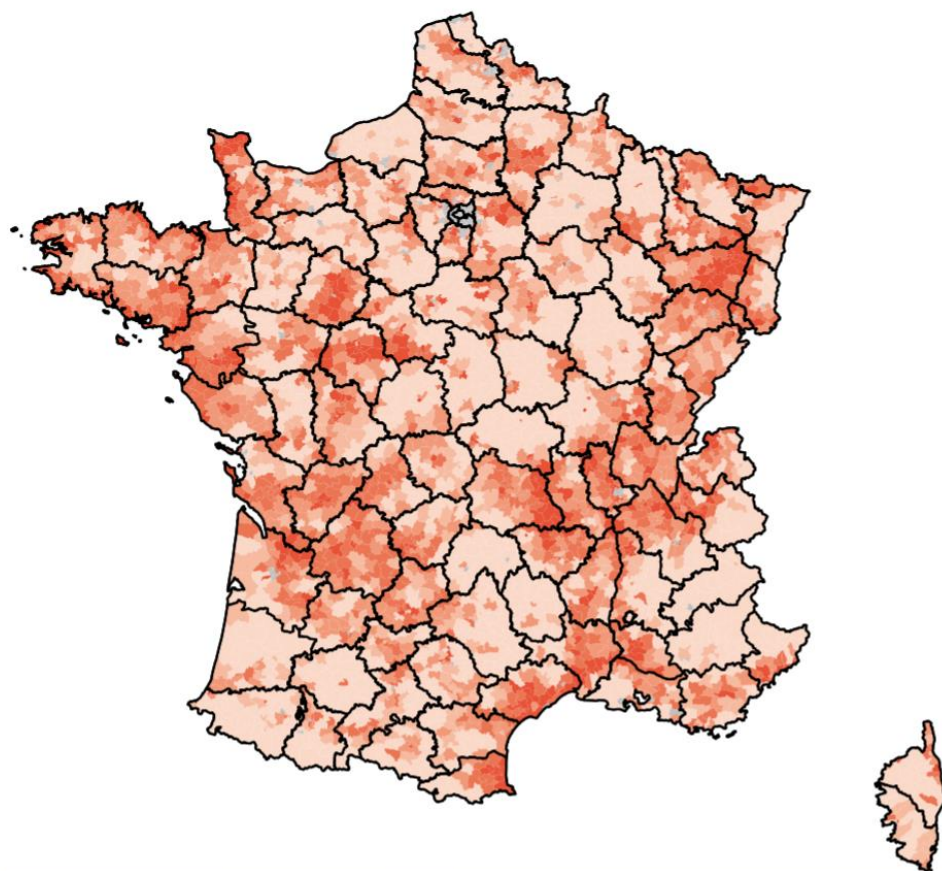
0,04 % de SAU/an (=2018)



Source : Terres d'Europe-Scafr d'après Safer Bretagne

Part de la surface agricole orientée vers des usages de loisirs (parcelles non bâties) de 2017 à 2019

Achat par des particuliers, moins de 5 Ha, sans bâtiment

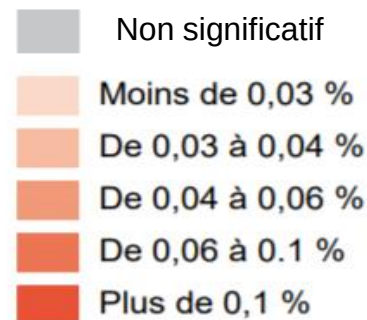


Moyenne régionale :

0,06 % de SAU/an (=2018)

Moyenne nationale :

0,04 % de SAU/an (=2018)





Un marché des parts sociales hors de toute régulation



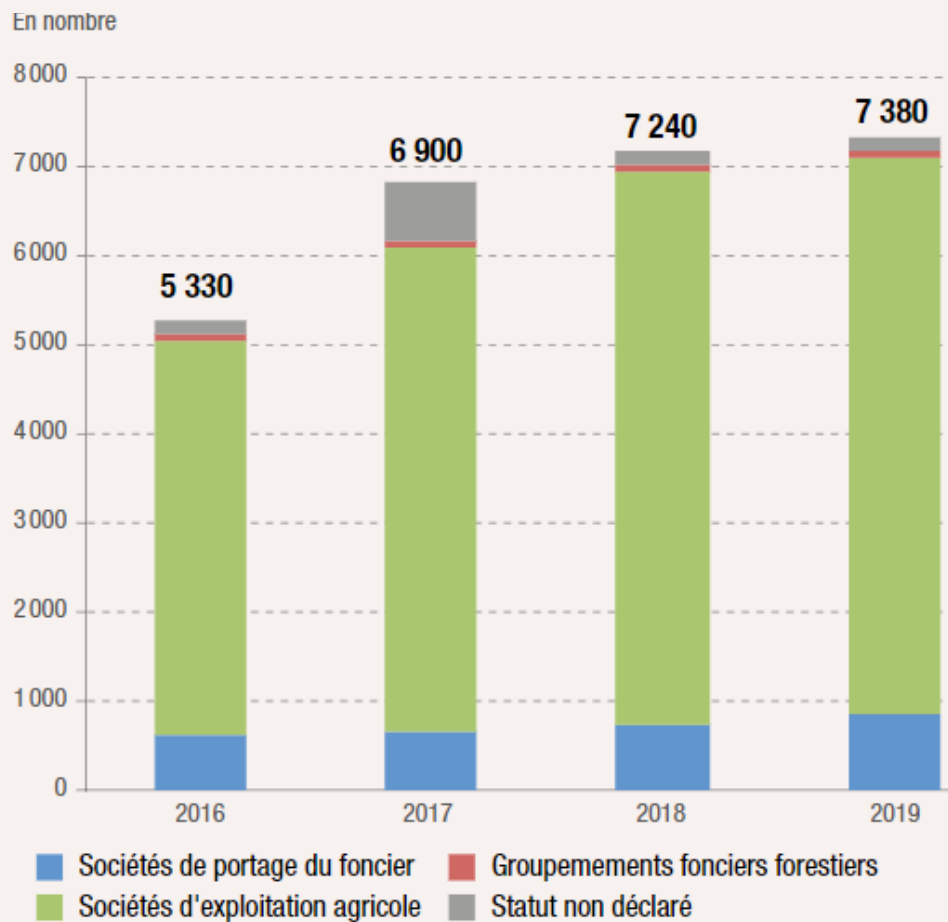


Le Marché des parts sociales en 2019

- En Bretagne, **493** cessions de parts sociales en 2019
 - Valeur : **34,7 M €**
 - Surface détenue et exploitée par ces sociétés : **35 843 ha**
- En France, **7 380** cessions de parts sociales en 2019
 - Valeur : **1,2 Mrd €**
 - Surface détenue et exploitée par ces sociétés : **616 000 ha**

2019 : le Marché des parts sociales en France

Evolution des cessions de parts sociales notifiées aux Safer par type de sociétés entre 2016 et 2019

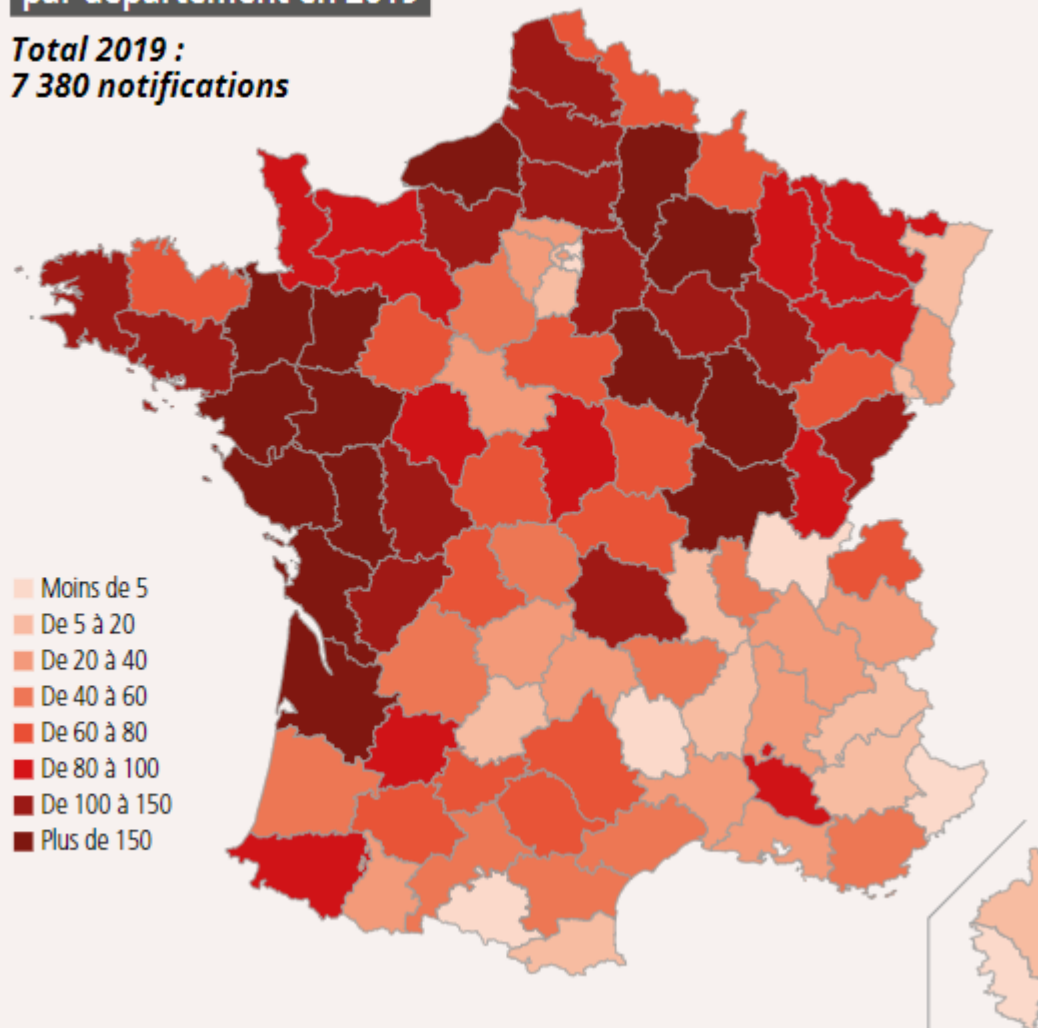


Source : Terres d'Europe-Scafr d'après SAFER

2019 : le Marché des parts sociales en France

Nombre de cessions de parts sociales ou d'actions de sociétés agricoles en pleine propriété notifiées aux Safer par département en 2019

Total 2019 :
7 380 notifications



Source : Terres d'Europe-Scafr d'après SAFER

Le prix des terres

De 1980 à 1993 : la terre avait perdu la moitié de sa valeur

15 MAI 1992
LE TELEGRAMME DE BREST
Rue Anatole Le Braz
29200 MORLAIX

Marché foncier En 13 ans la terre a perdu la moitié de sa valeur

31-7

Baisse des prix, baisse des achats, le marché foncier rural s'est fermé un peu plus en 1991. En Bretagne, le repli est moins important.

Côté prix, les terres agricoles ont connu en 1991 une baisse de 3,2% en francs constants. Après la stabilité de 1989 et 1990, la tendance à la baisse a donc repris. En 13 ans, la terre a ainsi perdu un peu plus de la moitié de sa valeur. Le prix moyen des terres et prés libres non bâtis a été de 19.000 F l'hectare au niveau national. Proche du niveau national dans les Côtes-d'Armor, il était inférieur à 15.000 F dans le Morbihan. Dans le Finistère en revanche, le prix à l'hectare s'est situé entre 20.000 et 25.000 F.

Le marché foncier rural a enregistré sur l'année 1991, une baisse de 9% des transactions. Cette moyenne nationale cache d'importantes disparités. Dans cinq départements de la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur, le marché a chuté de 20%. On note en revanche une hausse dans certains départements comme la Vendée ou les Pyrénées-Atlantiques. En Bretagne, le marché s'est plutôt bien tenu. Dans les Côtes-d'Armor et le Finistère, la Fnsafer (Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) parle d'un faible repli du marché (de 0 à 10%). Moins bon résultat dans le Morbi-

han qui se situe dans la tranche 10% à 20% de baisse.

Baisse du pouvoir d'achat des Britanniques

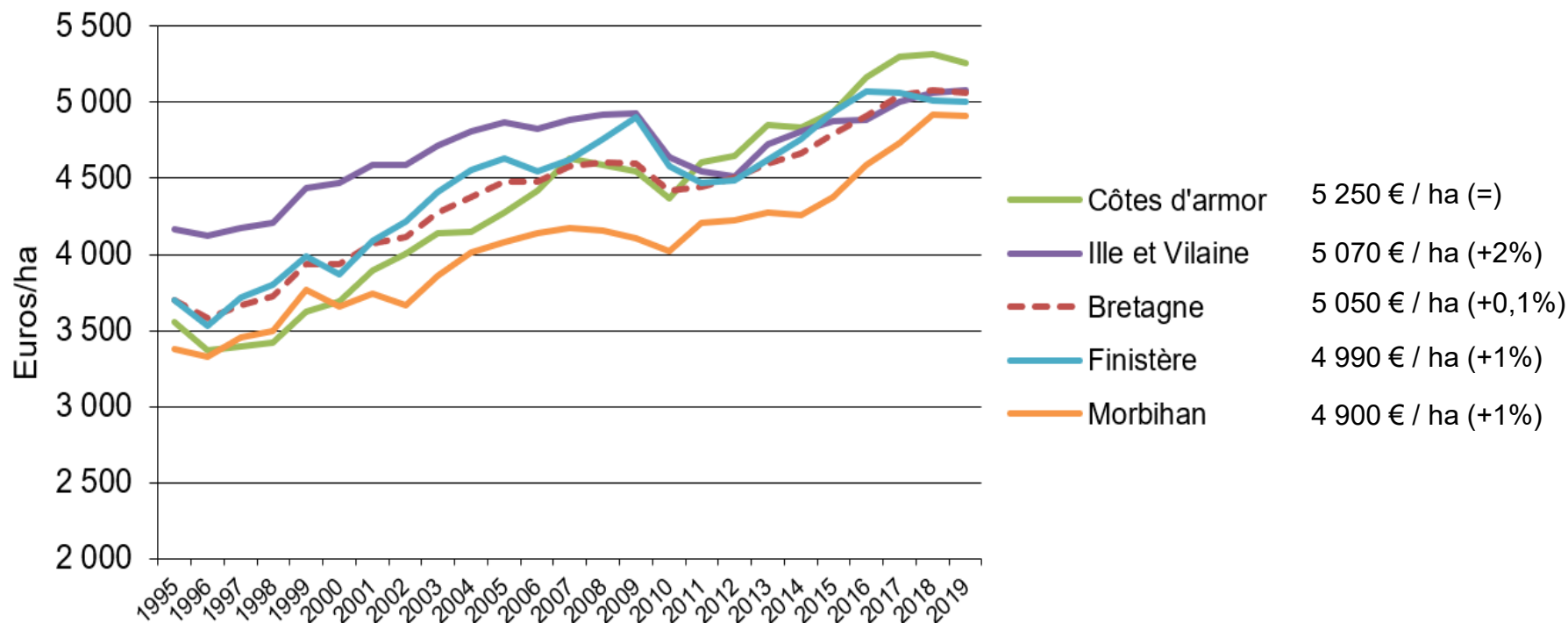
La fermeture du marché foncier rural amorcée dès la fin de l'année 1990, s'est donc poursuivie en 1991. Un repli qui serait, selon la Fnsafer, imputable à la récession mondiale. L'acquisition des terres par les agriculteurs a baissé de 7% par rapport à l'année précédente. Pour la Bretagne, seul le département du Morbihan enregistre une baisse supérieure à la moyenne nationale. Repli également des non-agriculteurs, les acquisitions en surface ont diminué de 14%. Dans les Côtes-d'Armor, les achats ont en revanche progressé.

« Les étrangers se sont retirés du marché », constate la Fnsafer qui explique la chute de 20% par la baisse du pouvoir d'achat des Britanniques qui représentent un tiers du marché. La Bretagne n'échappe pas à cette tendance. Au niveau national, les étrangers ont pris en 1991 une part de 4%, à l'Ouest elle n'est que de 1 à 3%. Face à ces tendances, la Fnsafer en conclut que la vitalité du monde rural est très dépendante de l'évolution de l'économie globale et que les non-agriculteurs apportent une contribution au développement local.

A-F.C.

Evolution du prix des terres et prés libres non bâtis 2017-2019

Moyenne triennale en Euros constants

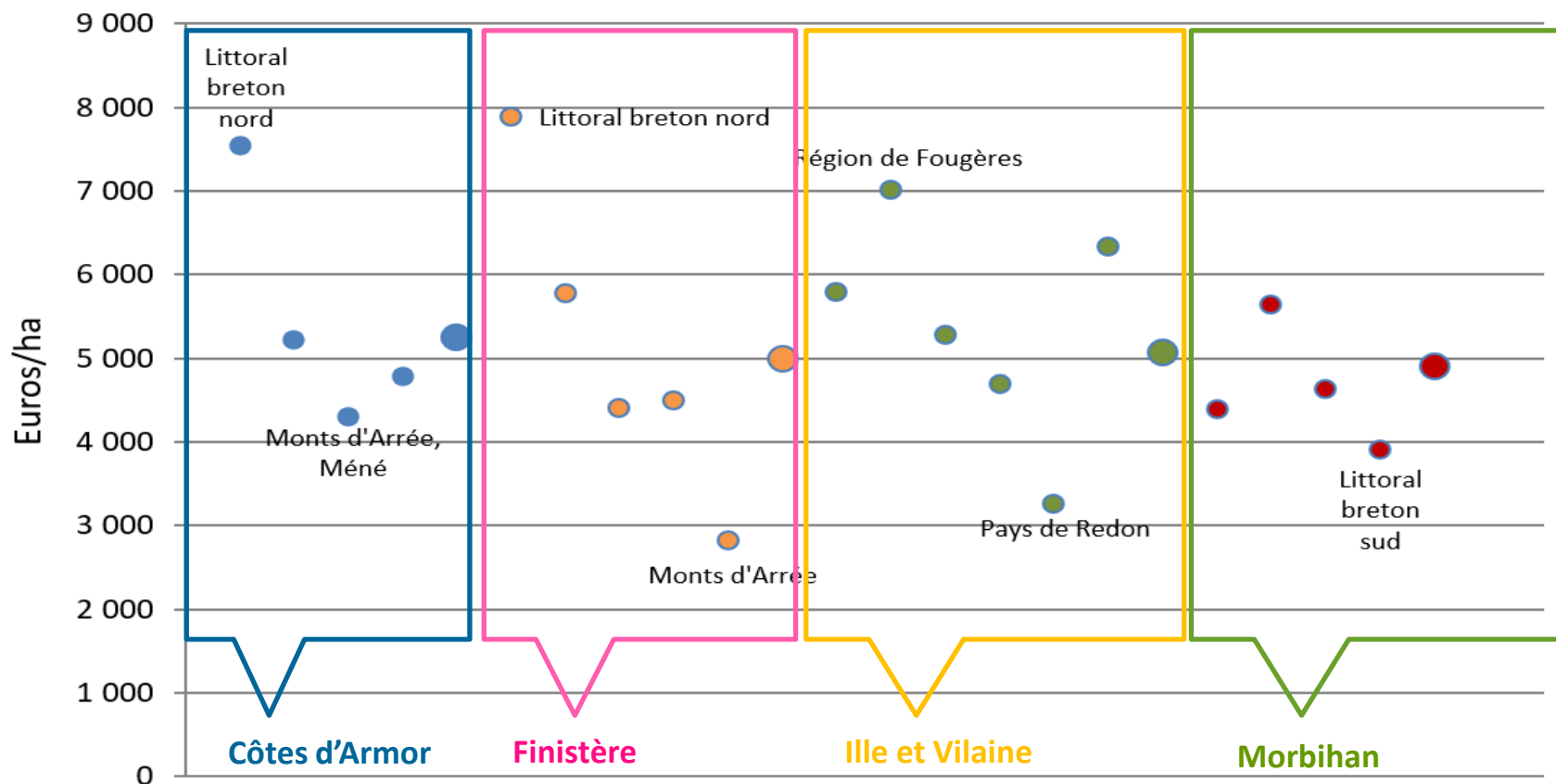


Source : Safer-SSP-Terres d'Europe-Scafr

Le prix des terres et prés libres non bâtis en 2019

Des prix homogènes hormis le littoral et les Monts d'Arrée

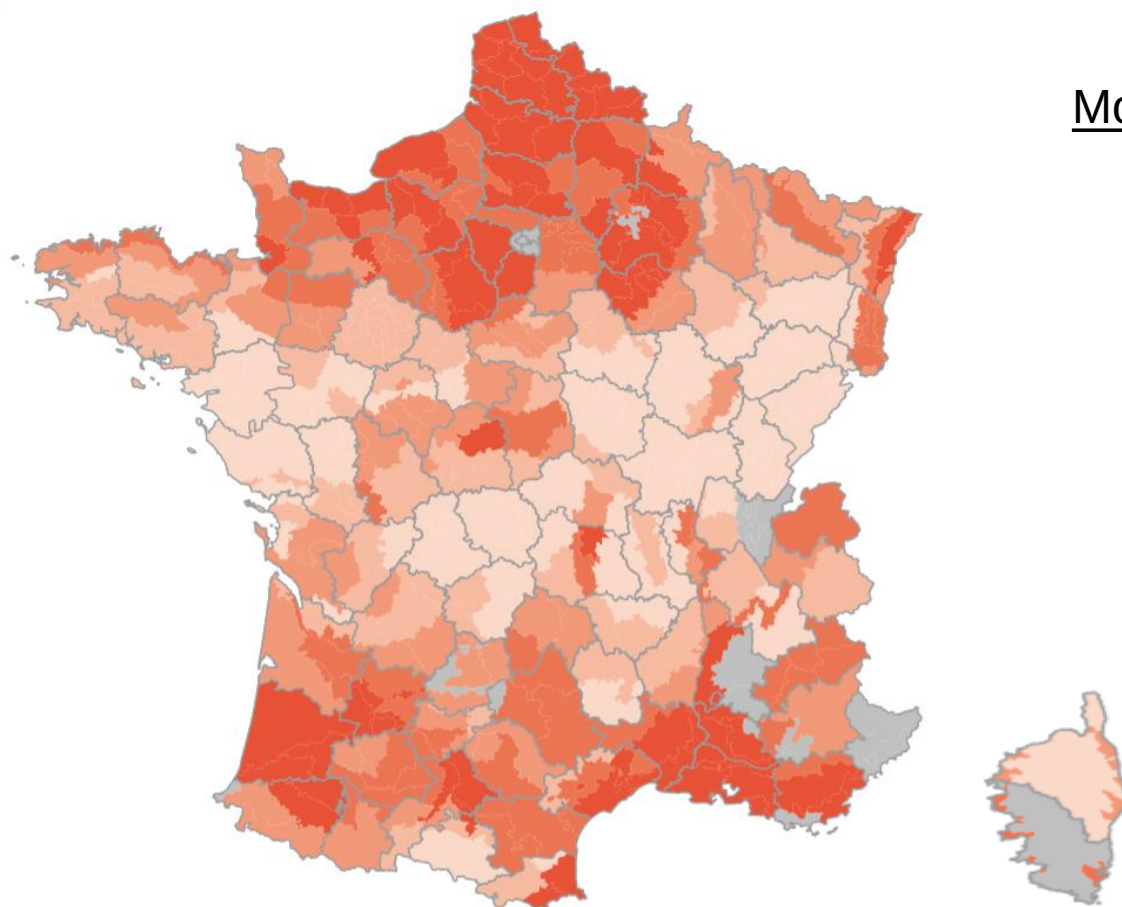
Moyenne triennale en Euros constants



Source : Safer-SSP-Terres d'Europe-Scafr

Visualisation du prix des terres et prés libres non bâtis

Prix des terres et prés libres non bâtis par région agricole en 2017-2019 (moyenne triennale)



Moyenne nationale 2019:
6 000 €/Ha

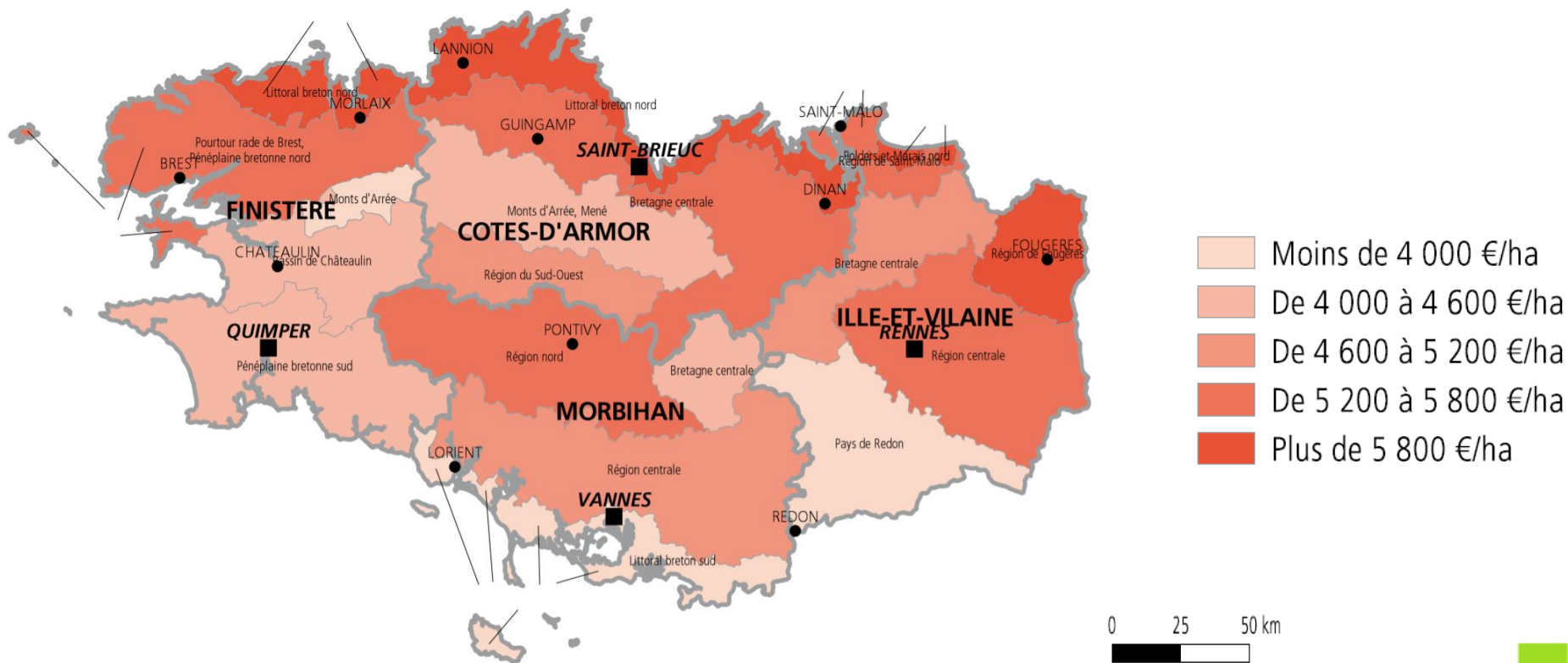
-  Moins de 3 500 €/ha
-  De 3 500 à 5 000 €/ha
-  De 5 000 à 6 500 €/ha
-  De 6 500 à 8 500 €/ha
-  Plus de 8 500 €/ha

Source : Terres d'Europe-Scafr d'après Safer et SSP

Visualisation du prix des terres et prés libres non bâtis (moyenne triennale)

Les zones littorales affichent des prix moyens plus forts

BRETAGNE

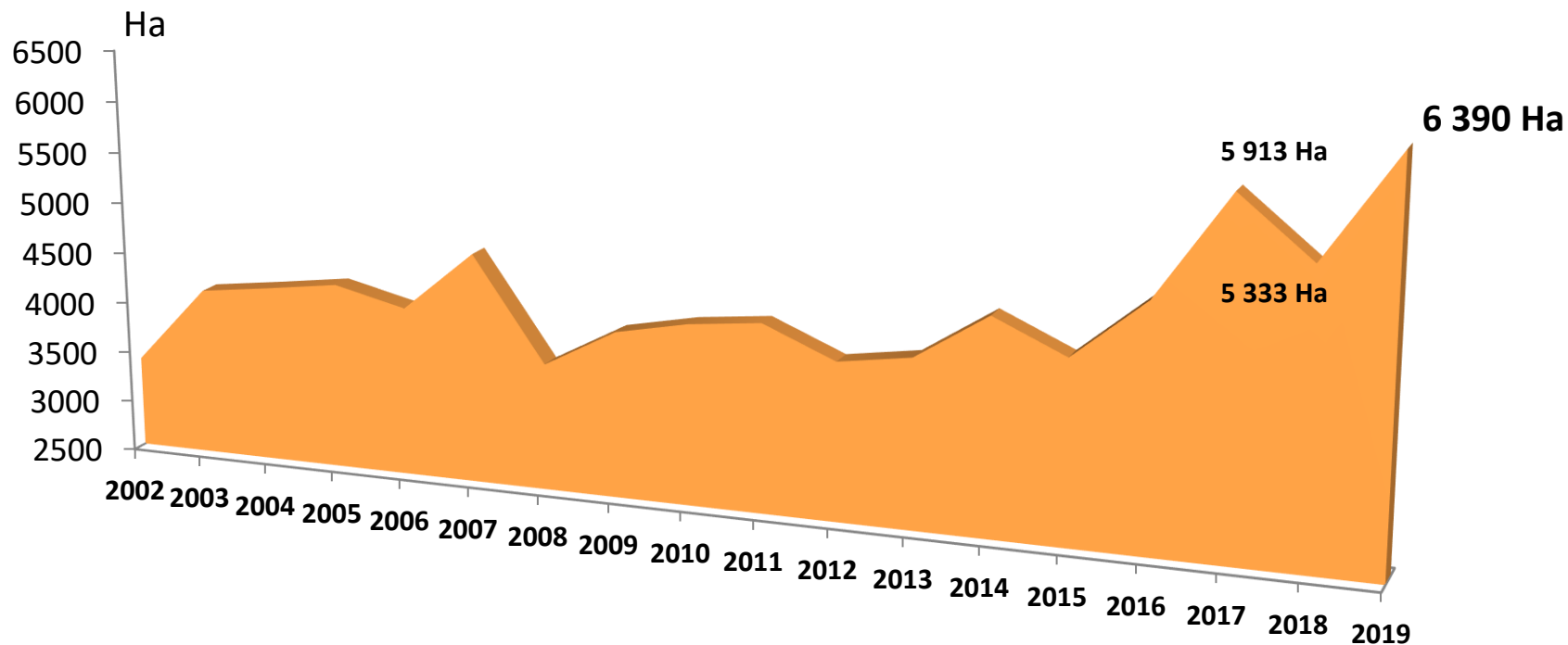


Source : Safer-SSP-Terres d'Europe-Scafr



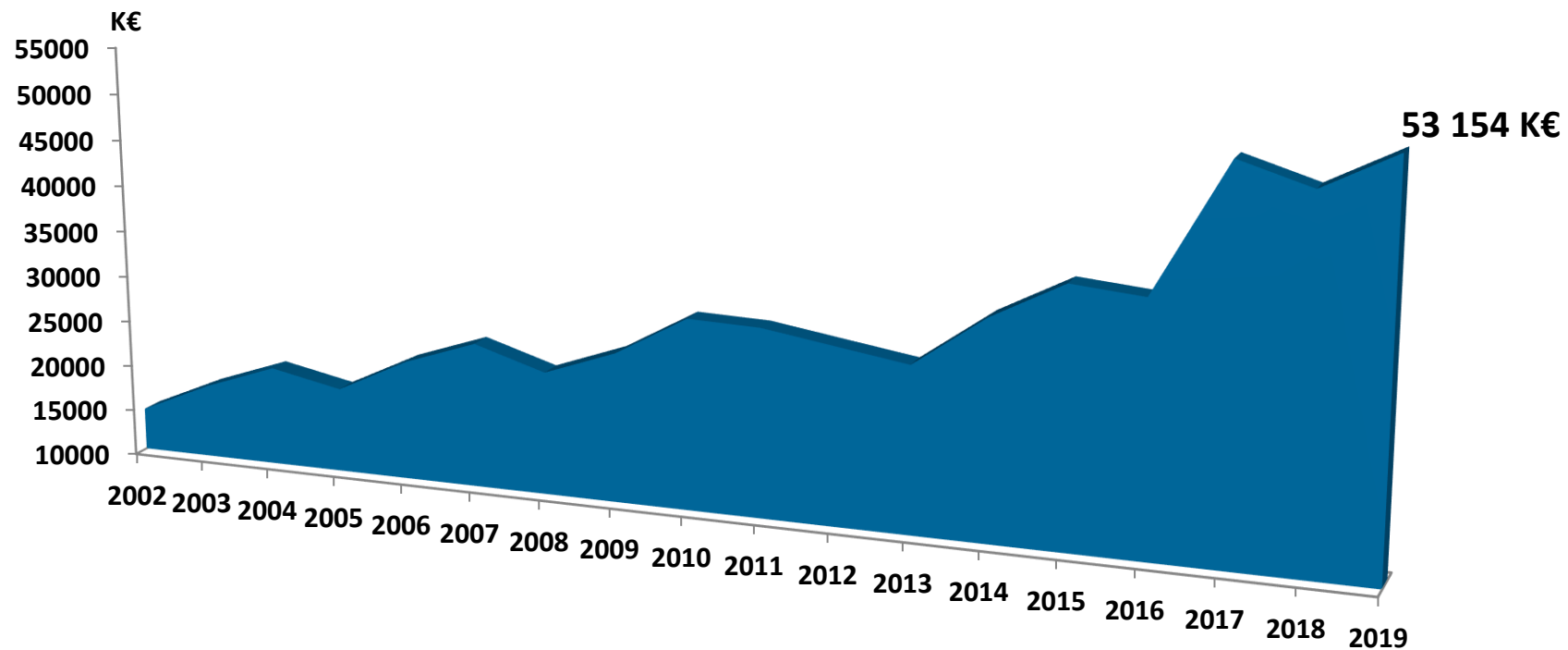
Les acquisitions SAFER

Evolution des acquisitions en *SURFACE*



Source : Terres d'Europe-Scafr d'après Safer Bretagne

Evolution des acquisitions en **VALEUR**



Source : Terres d'Europe-Scafr d'après Safer Bretagne

Ventilation des acquisitions de la SAFER Bretagne en 2019

Ventilation par tranches de surface

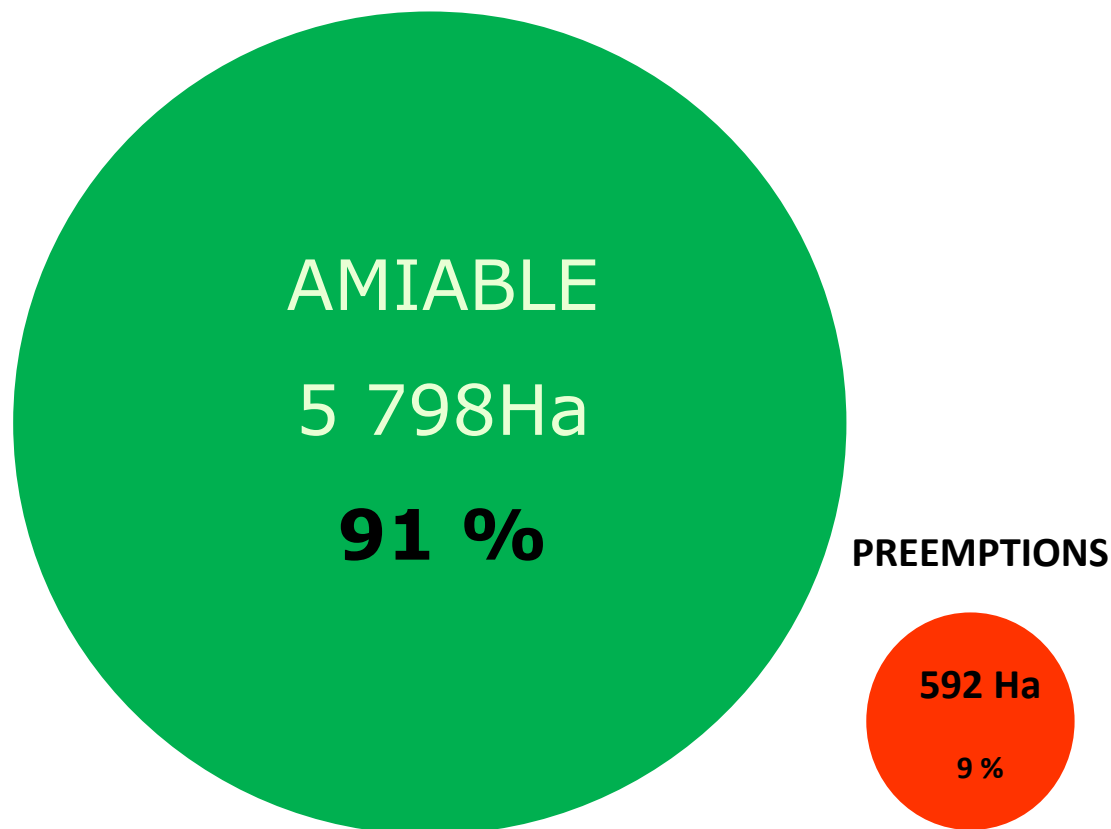
BRETAGNE		Nombre	Surface (ha)	Valeur (K€)
Dont		d'acquisitions		
	de 0 à 2 Ha	184	171ha59a91ca	7 259 K€
	de 2 à 5 Ha	144	475ha14a42ca	6 126 K€
	de 5 Ha à 10	106	765ha41a93ca	5 993 K€
	de 10 à 20 Ha	90	1243ha67a39ca	8 482 K€
	+ 20 Ha	102	3734ha85a88ca	25 294 K€
Total		626	6390 ha 69 a53ca	53 154 K€



52% des dossiers d'acquisition de la SAFER Bretagne portent sur des surfaces de moins de 5 Ha

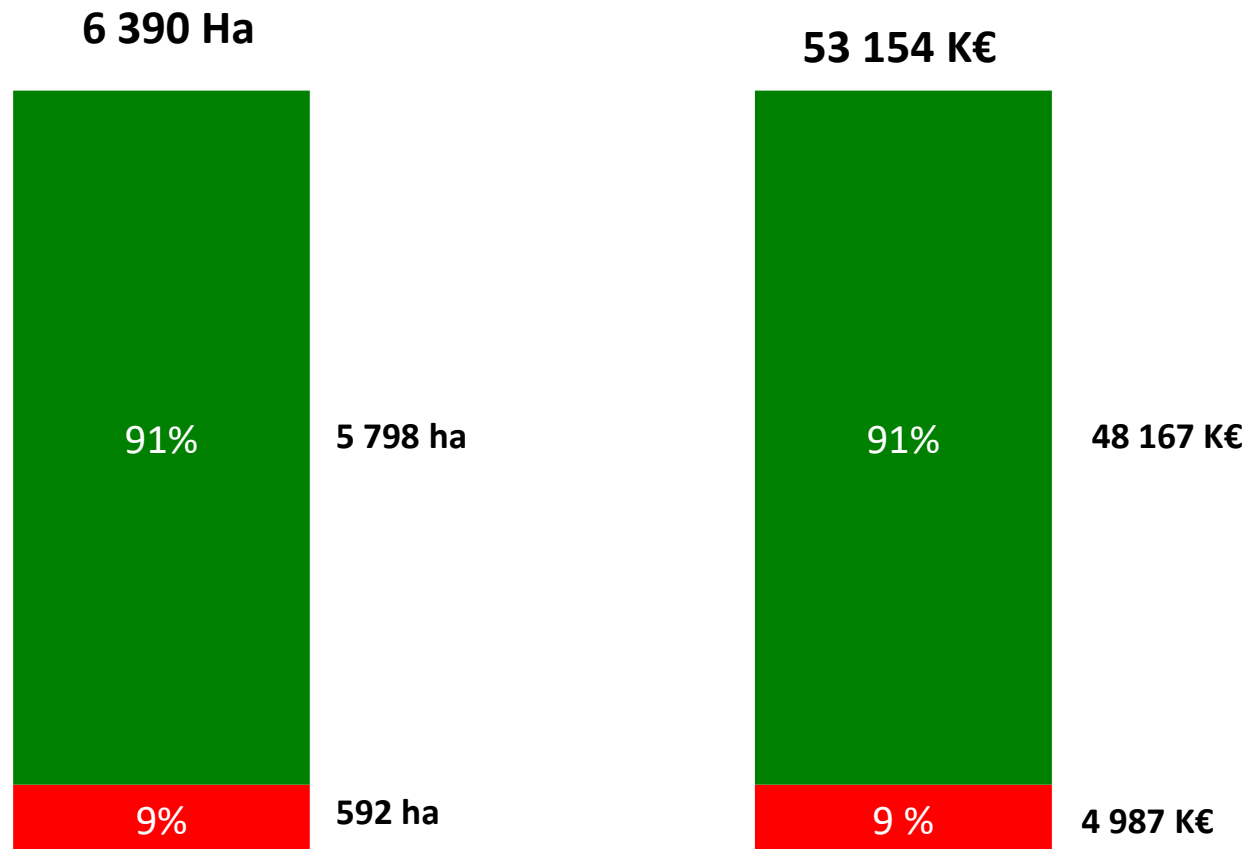
Les **MODALITES** d'acquisition de la SAFER

L'acquisition à l'amiable est la procédure privilégiée



Source : Terres d'Europe-Scafr d'après Safer Bretagne

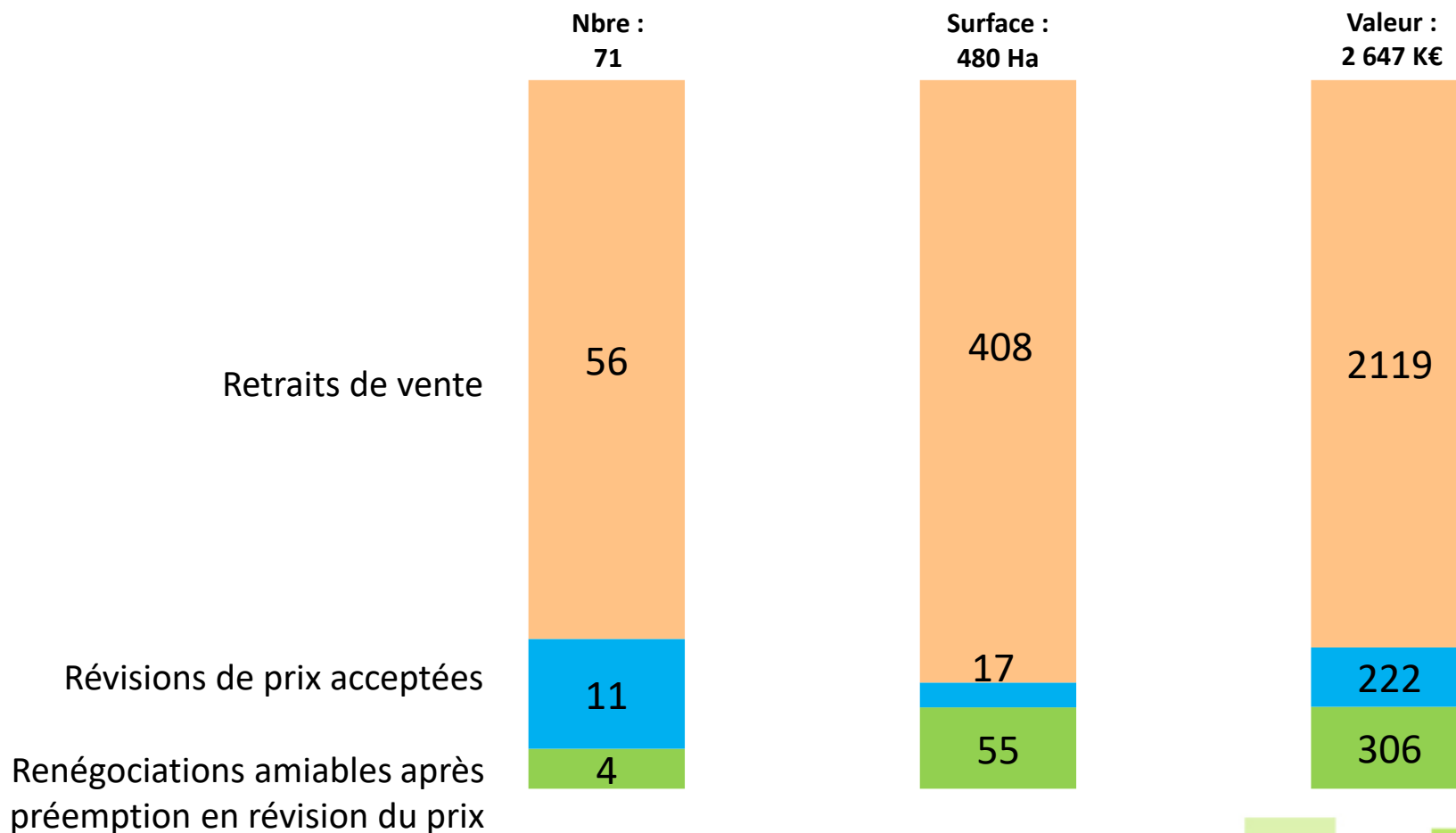
La préemption reste une mesure exceptionnelle



■ Préemptions simples et révisions du prix acceptées

■ Acquisitions amiables SAFER

Le devenir des préemptions en révision de prix

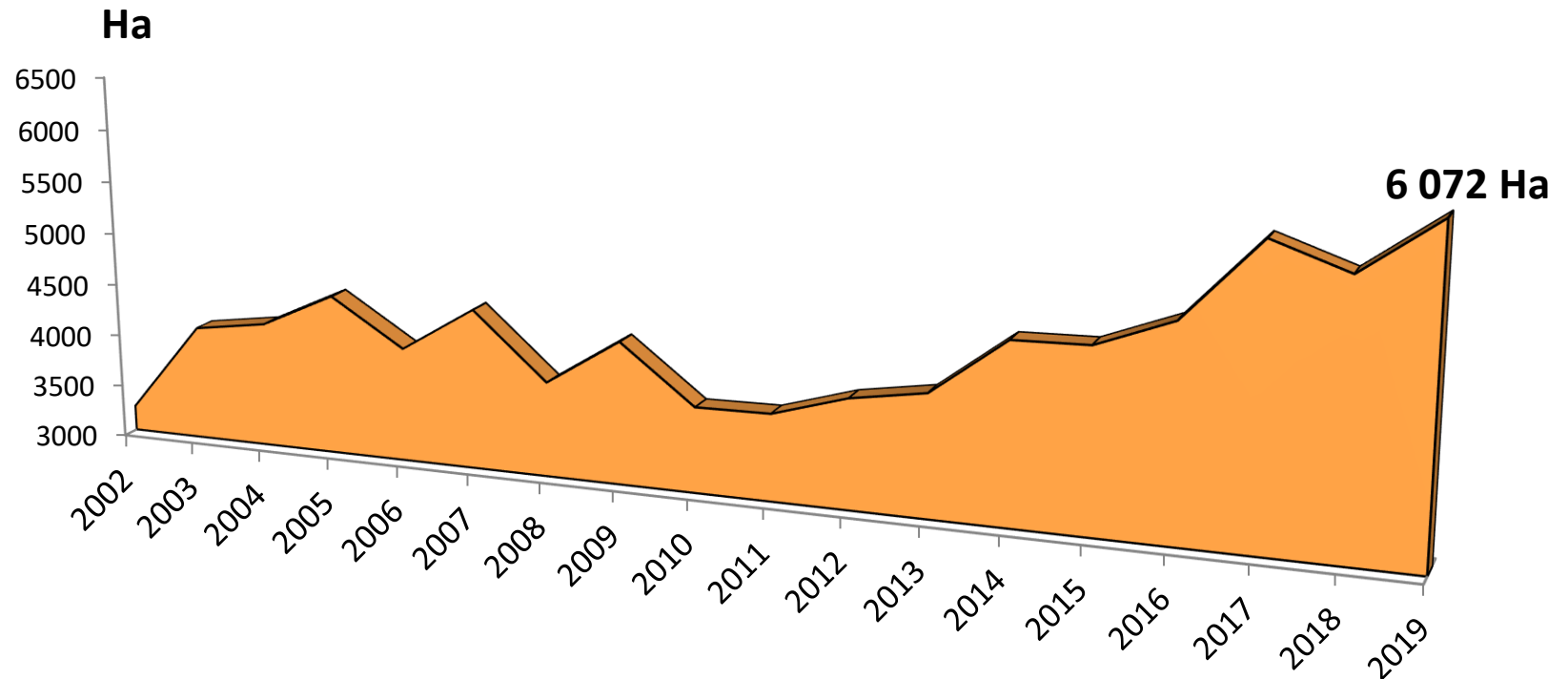




Les rétrocessions SAFER

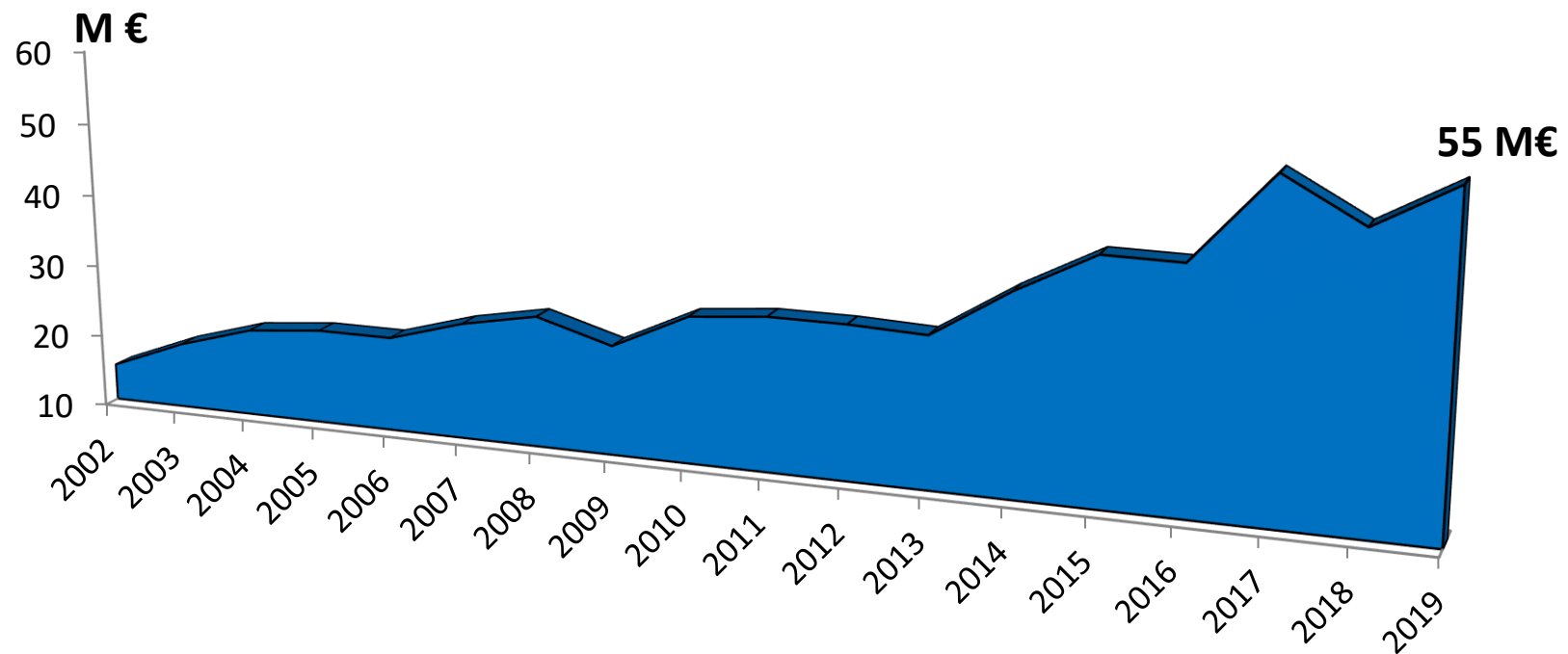


Evolution des rétrocessions en **SURFACE**



Source : Terres d'Europe-Scafr d'après Safer Bretagne

Evolution des rétrocessions en **VALEUR**



Source : Terres d'Europe-Scafr d'après Safer Bretagne



Ces rétrocessions ont permis :

- **114 installations** contre 95 en 2018,
- **9 réinstallations** contre 15 en 2018,
- **42 maintiens de fermiers en place** idem en 2018,
- **274 remaniements parcellaires** contre 222 en 2018,
- **197 agrandissements** d'exploitations agricoles contre 215 en 2018,
- **13 opérations forestières** contre 16 en 2018,
- **58 opérations en faveur du développement des territoires** contre 48 en 2018



L'arbitrage entre demandes concurrentes



La concurrence reste très importante pour le foncier agricole

2 053 candidatures reçues et analysées contre 1 945 en 2018

Nombre moyen de candidats par opération:

- En France (moyenne nationale) 2,5
- En Bretagne **2,8**

Les actes notariés signés par la SAFER Bretagne en 2019

	2017	2018	2019
Côtes d'Armor	236	267	247
Finistère	184	210	256
Ille et Vilaine	311	244	281
Morbihan	219	212	194
Bretagne	950	933	978

En 2019, 978 actes notariés signés soit **4 signatures** d'actes par jour ouvré



La SAFER Bretagne et le marché des locations





La SAFER et l'intermédiation locative

Article L142-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime



La SAFER intervient aussi sur le marché des locations

- **L'intermédiation locative a pour but de permettre la transmission des exploitations sous forme locative, par bail rural.**
- **Elle permet de préserver les exploitations agricoles et de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs.**

L'intermédiation locative : la SAFER BRETAGNE a transmis **908 ha** par ce biais en 2019, contre 1 123 ha en 2018.

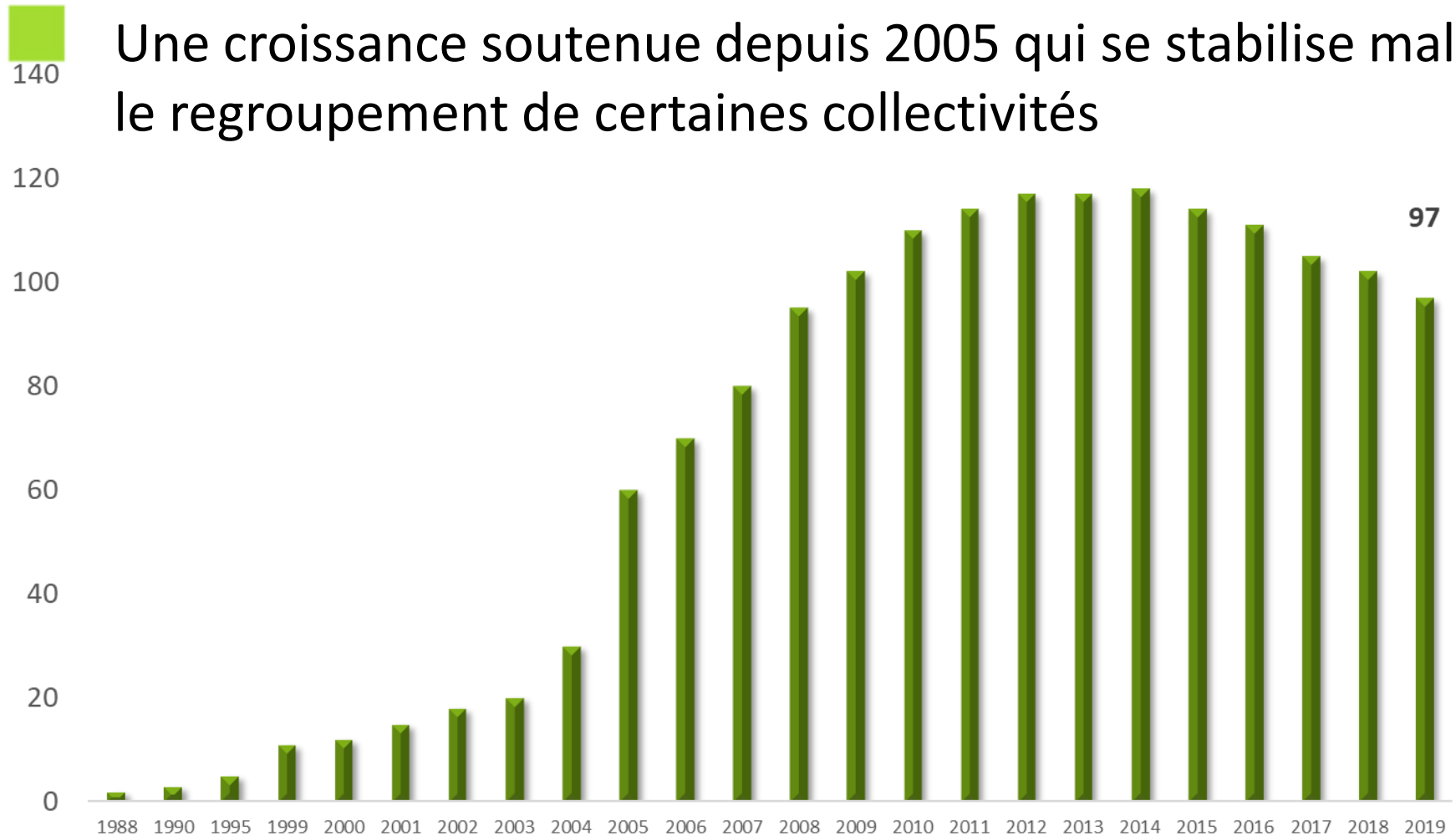


Les Conventions avec l'Etat et les Collectivités territoriales



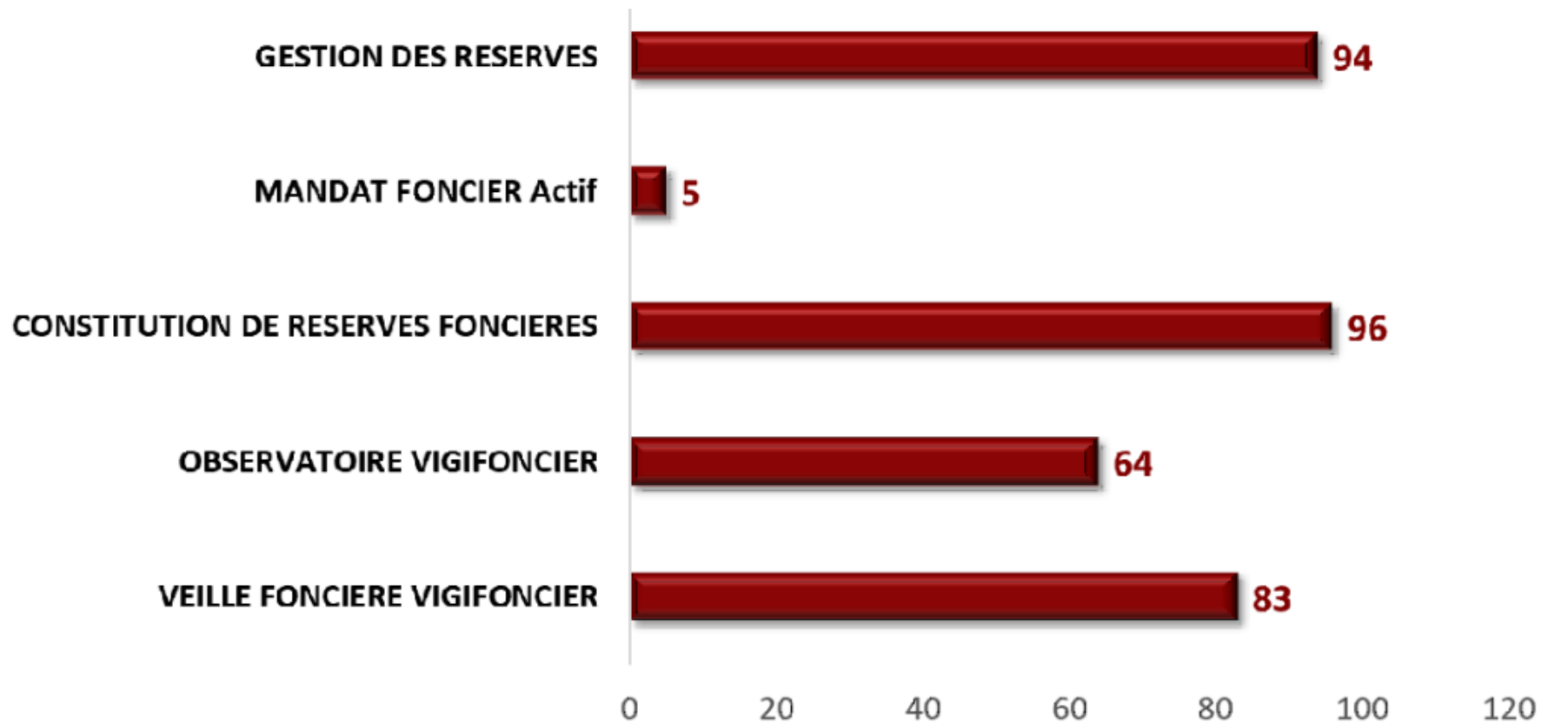
Evolution du nombre de conventions depuis 1990

Une croissance soutenue depuis 2005 qui se stabilise malgré le regroupement de certaines collectivités



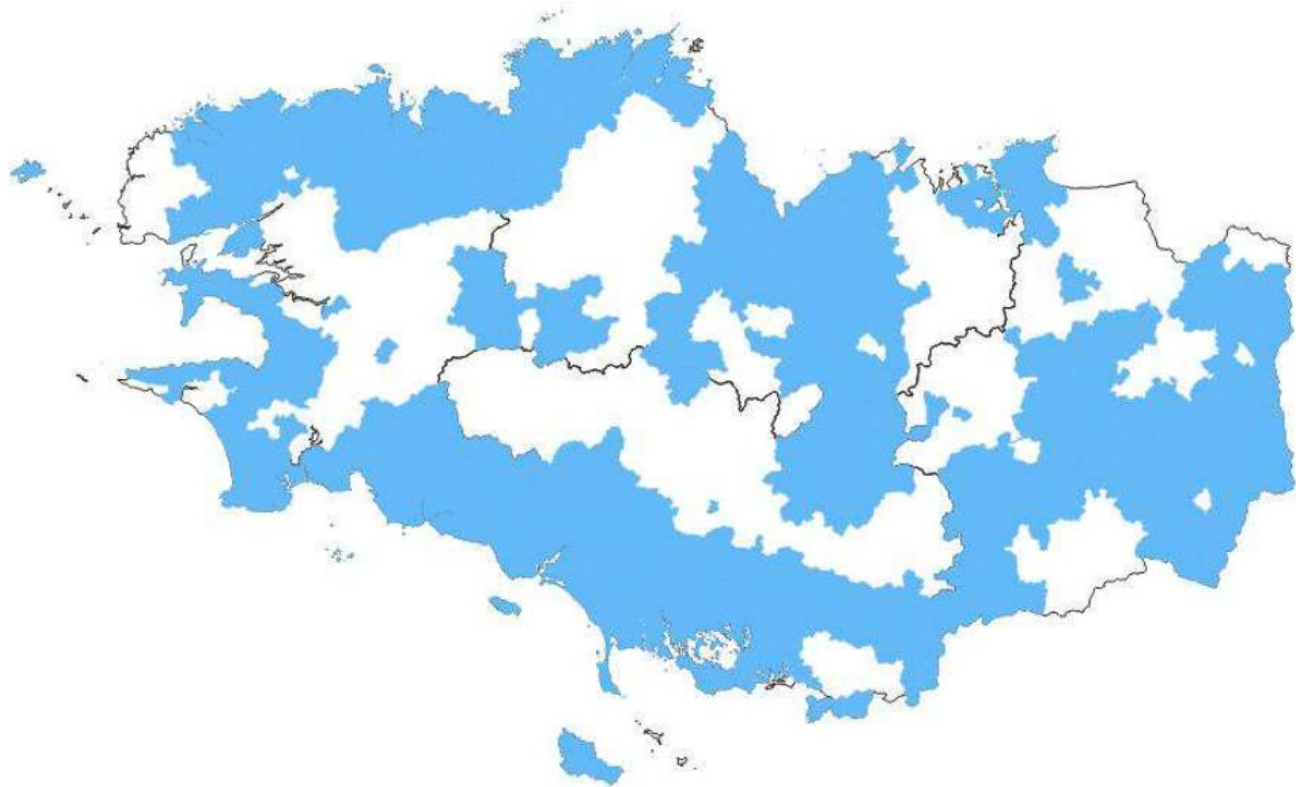
Les conventions par type de mission

97 conventions signées qui peuvent comprendre une ou plusieurs missions :



Territoire couvert par une convention de veille foncière (Vigifoncier)

804 communes bénéficient de la veille foncière soit 60% des communes de Bretagne



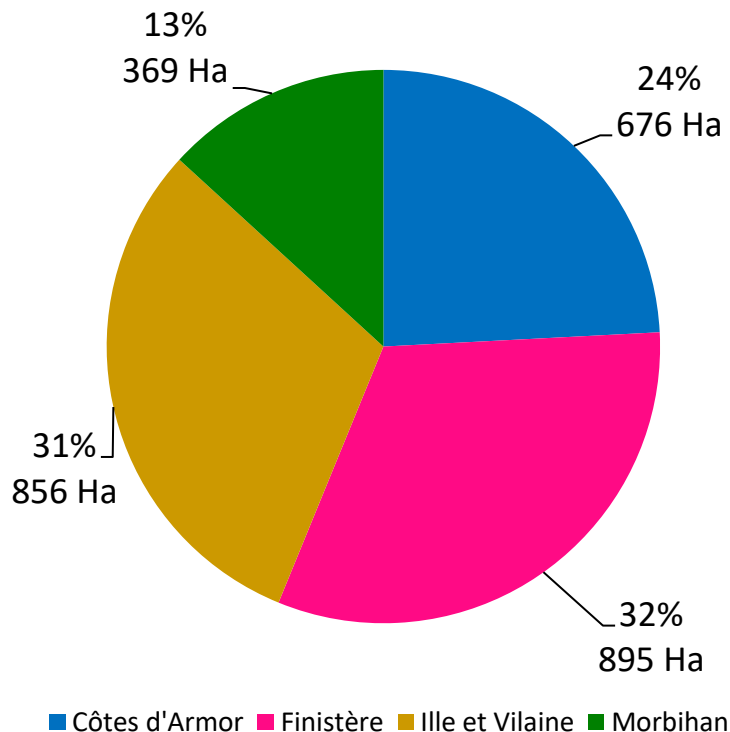


Les stocks SAFER

Répartition des stocks SAFER fin 2019

Le stock foncier de la Safer Bretagne est de **2 798 Ha** pour une valeur **17 303 K€**

Il est garanti pour **1 148 Ha** pour une valeur de **8 136 K€** par les collectivités qui accompagnent les grands projets d'infrastructures nécessaires à la Bretagne (RN164 – Rennes Angers – Rennes Redon ...) ainsi que pour l'installation des jeunes agriculteurs, conchyliculteurs et l'animation des échanges en BV algues vertes.



Les réserves foncières constituées par la SAFER permettent de

- ☞ compenser les agriculteurs impactés par les grands ouvrages linéaires
- ☞ d'installer des agriculteurs et des conchyliculteurs, dans le cadre de conventions de stockage avec la Région Bretagne et le Conseil Départemental 35



Portages bancaires avec achat différé de foncier pour les JA

- **Crédit Agricole en Bretagne:**
8 installations, 138 Ha stockés pour une valeur de 880 000 €
- **Crédit Mutuel de Bretagne**
 - 3 installations, 93 Ha stockés pour une valeur de 472 000 €



Portages Collectivités pour l'installation en Agriculture

- Bilan depuis 2008 : **Région Bretagne**
99 installations sur 1 324 Ha
- Bilan depuis 2010 : **Conseil départemental d'Ille et Vilaine**
 - **45 installations sur 243 Ha**

Les contentieux



Les contentieux

7 contentieux engagés en 2019 contre 6 en 2018

Au total en 2019, **18 jugements** ont été rendus dont

- 13 en faveur de la SAFER,
- 4 défavorables
- 1 en réouverture des débats.

Au 31 décembre 2019, **25 contentieux** restaient en cours (le nombre était de 26 en 2018, 25 en 2017 et 23 en 2016).



Les faits marquants de l'année 2019



Les faits marquants de l'année 2019

La nomination de M. Philippe PLACIER, Commissaire du Gouvernement adjoint, représentant le ministre des Finances, à compter du 2 septembre 2019, auprès de la Safer Bretagne en remplacement de Mme Sophie CARRE ;

Le changement de représentant permanent de :

- CHAMBRE D'AGRICULTURE DU FINISTERE, représentée par Mme Sophie ENIZAN, en remplacement de Mme Sophie JEZEQUEL,
- CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE, représenté par M. Bernard QUILLEVERE, en remplacement de M. Stéphane PERON,
- FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS DE BRETAGNE, représentée par M. Daniel AUTRET, en remplacement de M. André DOUARD,
- JEUNES AGRICULTEURS DE BRETAGNE, représentés par M. Frédéric GEORGES, en remplacement de M. Damien BLANCHARD,
- JEUNES AGRICULTEURS D'ILLE-ET-VILAINE, représentés par M. Pierre BERTHELOT, en remplacement de M. Frédéric GEORGES,
- CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE, représentée par M. Gaëtan LE SEYEC, en remplacement de M. Alain HINDRE,



Les faits marquants de l'année 2019

La Loi n° 2019-469 du 20 mai 2019 pour la protection foncière des activités agricoles et des cultures marines en zone littorale, loi présentée par M. Jimmy PAHUN, député du Morbihan, avec l'appui de la FN Safer.

A noter que dorénavant dans les communes littorales, les Safer peuvent préempter les bâtiments (habitation et exploitation) ayant été affectés à l'activité agricole et conchylicole dans les 20 dernières années, y compris en révision de prix. Dans les communes non littorales, la Safer ne peut intervenir que si les bâtiments ont eu un usage agricole dans les 5 dernières années.

La signature de la convention de partenariat entre la Région Bretagne et la Safer Bretagne, pour le soutien à la constitution de réserves foncières destinées à faciliter l'installation de jeunes agriculteurs le 28 juin 2019 ;



Les faits marquants de l'année 2019

La signature de l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Région Bretagne, le Comité régional de la Conchyliculture Bretagne Nord et Bretagne Sud et la Safer Bretagne, pour le soutien à la constitution de réserves foncières destinées à préserver le foncier et les bâtiments conchylicoles, le 28 mars 2019 ;

La signature de la convention de partenariat entre la Région Bretagne et la Safer Bretagne, pour le soutien à la constitution de réserves foncières destinées à faciliter la mise en œuvre par les agriculteurs, de systèmes de production à basses fuites d'azote dans le cadre du **plan de lutte contre les algues vertes 2019-2021**, le 3 juillet 2019 ;

La nouvelle convention de partenariat entre le Conseil des Equidés de Bretagne, l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation, la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, la Safer Bretagne, le CER France Bretagne Equicer, la MSA des Portes de Bretagne et Armorique, afin de mutualiser les moyens pour accompagner les porteurs de projets dans le domaine équin, en décembre 2019 ;



Les faits marquants de l'année 2019



La poursuite du partenariat entre les Chambres d'Agriculture de Bretagne et la SAFER Bretagne, pour une meilleure synergie entre les conseillers transmissions des Chambres d'Agriculture et les conseillers fonciers de la SAFER Bretagne au travers de la convention signée en 2015 ;

Le nouveau règlement intérieur des comités techniques départementaux de la Safer Bretagne, validé par les commissaires du gouvernement agriculture et finances, intégrant le respect du secret professionnel sur les dossiers et les débats.

L'évolution de la méthode de calcul du coefficient de déduction de TVA qui pénalise les SAFER ;

L'arrêté du 18 octobre 2019 décidant que tous les dossiers d'acquisition à l'amiable au-dessous du seuil de 120 000 euros ne seront plus soumis à l'accord préalable des commissaires du gouvernement Finances et Agriculture (auparavant seuil était fixé à 75 000 euros) ;



Les faits marquants de l'année 2019

La pétition en ligne (change.org) ayant recueilli 80 000 signatures, afin de demander à la Safer Bretagne d'exercer le droit de préemption pour maintenir sur son exploitation M. Bastien MOYSAN, (DAOULAS 29) ;

L'achat des bureaux occupés par la Safer Bretagne à Vannes auprès de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne ;

Les recrutements 2019 :

- M. Baptiste GESTE, conseiller foncier dans le service de l'Ille-et-Vilaine de la Safer Bretagne, a été recruté pour remplacer Cyrille BALLOUARD ;



La SAFER Bretagne face à l'avenir





La SAFER Bretagne face à l'avenir

Les besoins fonciers en Bretagne restent importants et la concurrence est forte entre agriculteurs, mais aussi entre agriculteurs et particuliers ou porteurs de projet de développement local.

Le Pacte d'Avenir pour la Bretagne signé en décembre 2013 ainsi que le programme de développement rural Breton (FEADER 2014 – 2020) précisent que la préservation du foncier agricole est un enjeu vital dans une région à la démographie dynamique et qui a tendance à consommer davantage de foncier que d'autres régions en France. Ce foncier agricole doit être réservé en priorité à l'installation afin d'assurer le renouvellement des générations en Agriculture.



La SAFER Bretagne face à l'avenir

Et pour faire face à ces défis, la SAFER BRETAGNE continuera la mise en œuvre des plans d'action élaborés lors du PPAS 2015-2021, qui prévoient notamment :

- **le renforcement des partenariats** avec les chambres d'Agriculture, concernant la transmission-installation et les zones à enjeux (BV Algues Vertes, zones destinées à l'urbanisation), afin de compenser et de restructurer les exploitations agricoles impactées ;
- **le renforcement des partenariats avec les banques, le Conseil Régional et les Conseils Départementaux** pour l'aide au stockage du foncier par la SAFER, afin de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs ;

La SAFER Bretagne face à l'avenir

- la **poursuite de la mise en œuvre du volet foncier des plans de lutte contre les algues vertes** et des schémas régionaux de cohérence écologique (trame verte et bleue) avec la nouvelle convention de partenariat avec le Conseil Régional de Bretagne pour le stockage de foncier dans ces secteurs et la réalisation d'échanges fonciers restructurant par la suite avec l'appui des chambres d'agriculture ;
- la **préservation des paysages littoraux** dans le cadre du partenariat avec le Conservatoire du Littoral ;
- la **préservation des chantiers ostréicoles** dans le cadre d'un partenariat avec la profession ostréicole et le Conseil Régional de Bretagne ;
- Afin de construire **le projet d'avenir et de développement durable de la Bretagne** à l'horizon 2040, qui se traduira dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le Conseil Régional a adopté 38 objectifs dans le cadre de la démarche BREIZH COP.
La Safer Bretagne apportera sa contribution à l'élaboration des objectifs du SRADDET ;



La SAFER Bretagne face à l'avenir

- Mise en œuvre des conclusions du groupe de travail « cahier des charges et environnement;
- La mise en œuvre des plans de continuité d'activité et de reprise d'activité liés à l'épidémie de Covid 19.



Le programme d'activité 2020



Le programme d'activité 2020

Le **programme d'activité 2020** vise un niveau d'activité de **5 500 ha**, pour **45 000 K€** en acquisition, et **5 500 ha** pour **50 000 K€** en rétrocession, et **100 conventions** avec les Collectivités, avec une mise en place systématique pour celles-ci d'une procédure de diffusion informatisée des données foncières à travers VIGIFONCIER.

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de réévaluer ce programme, en cours d'année et notamment lors de sa réunion fixée au 21 octobre 2020.

Le Conseil d'Administration pourra adopter une politique de révision trimestrielle de son programme annuel afin d'en affiner la pertinence et en faire un véritable outil de gestion prévisionnelle.



Merci de votre attention